

NOUVELLE-CALEDONIE

# L'IMPOSSIBLE INDEPENDANCE

ET LE POSSIBLE

# “STATUT CONSENSUEL”

Comment est née la revendication d'indépendance ...

Le récit des événements de 84 à 88 ...

Pourquoi la Nouvelle-Calédonie ne sera pas indépendante ...

Trouver un “statut consensuel” au sein de la République ...

*“ Connaître son histoire, ce n’est pas se complaire dans le passé.*

*C’est comprendre par quel processus les décisions d’avenir tirent profit des expériences et des échecs passés.*

*C’est apprendre que si par définition, un fait historique est unique, les erreurs, elles, peuvent se répéter dans le temps. ”*

# SOMMAIRE

<b>REVDICATION D'INDÉPENDANCE LA NAISSANCE UN SOIR, À PARIS</b>	7
<b>1969 : BOOM PUIS CRISE</b>	7
Objectif : faire de la Calédonie le n° 1 mondial du nickel	7
Le « boom » du nickel : 3 usines nouvelles ! Au moins	8
La crise : SLN au bord de la faillite, avance budgétaire de 35 milliards	9
Une mission de l'Assemblée Territoriale à Paris : trouver le bon hôtel	10
Statut d'autonomie interne contre statut Stirn	11
<b>« YANN, TU VAS DEMANDER L'INDÉPENDANCE »</b>	12
<b>DE LA FIN DU RÉGIME DE L'INDIGÉNAT À L'ÉCLOSION D'UN NATIONALISME</b>	13
Le régime de l'indigénat est supprimé il y a 66 ans tout juste	13
Droit de vote pour tous les Kanak depuis un peu plus de 50 ans	14
Prémises du nationalisme kanak et répression	15
<b>JUIN 1975 : LA PREMIÈRE REVDICATION D'INDÉPENDANCE</b>	17
<b>NAINVILLE-LES-ROCHES : DROIT INNE ET ACTIF A L'INDEPENDANCE ET VICTIMES DE L'HISTOIRE - Le refus du RPCR</b>	18
Le statut Lemoine	21
<b>18 NOVEMBRE 1984 : ÉLECTIONS ET INSURRECTION</b>	23
Décembre 1984 : Pisani arrive	26
L'assassinat d'Yves Tual et l'émeute de Nouméa	28
Discours et Plan Ukeiwé : le RPCR présente un projet de statut novateur	29
Boycott de la rentrée scolaire	31
Le statut Fabius-Pisani	32
Jacques Chirac Premier ministre vient en Calédonie	36
Un referendum. Pour rien ?	38
Le drame d'Ouvéa	40
Les Accords de Matignon	41
Les accords Oudinot	42
L'amnistie des crimes de sang	43
<b>UN ACCORD NULLEMENT SECRET ENTRE LE RASSEMBLEMENT ET LE FLNKS</b>	45
<b>L'IMPOSSIBLE INDÉPENDANCE</b>	46
Le corps électoral de la consultation d'autodétermination	47
<b>LA RECHERCHE DU CONSENSUS</b>	50
<b>L'EMBLEME DE L'IDENTITE KANAK : redonner une place à la France dans le cœur des indépendantistes</b>	51
<b>LE DRAPEAU COMMUN</b>	54
<b>PARLER DE LA SUITE DE L'ACCORD DE NOUMÉA, ENSEMBLE</b>	55
Un statut futur excluant toute forme d'indépendance	57
ONU, décolonisation et libre détermination	57
<b>SÉCURITÉ ET JUSTICE SOCIALE : ÊTRE PROCHES DES GENS</b>	58
Mobilisation générale contre l'insécurité	59
Améliorer le quotidien de tous, et en particulier des plus modestes	59
<b>QUANT LES « GESTES » SONT AUSSI IMPORTANTS QUE LES TEXTES</b>	60
<b>CONSTRUIRE UN « STATUT CONSENSUEL » DANS LA RÉPUBLIQUE</b>	60
<b>LE RASSEMBLEMENT : L'ULTIME ÉTAPE</b>	64

## **REVENDEICATION D'INDEPENDANCE LA NAISSANCE UN SOIR, A PARIS**

Hôtel Sheraton, Paris.

En ce soir de juin 1975, Maurice Lenormand, co-fondateur de l'Union Calédonienne, homme fort de la Nouvelle-Calédonie de 1953 à 1962, est entouré d'Eugène Ayawa de l'Union Calédonienne et de Yann Céléne Uregei, leader de l'Union Multiraciale. Les responsables politiques évoquent le refus de Valéry Giscard d'Estaing, le Président de la République, de recevoir la délégation de conseillers territoriaux de Nouvelle-Calédonie.

Les élus de l'UC et de l'Union Multiraciale se trouvent en effet dans la capitale française en mission de l'Assemblée Territoriale de Nouvelle-Calédonie. Ce Territoire d'Outre mer y a envoyé une délégation officielle représentant toutes les composantes de sa première assemblée pour des questions de la plus haute importance. Au programme, la modification du statut du territoire, la nouvelle fiscalité nickel avec l'instauration d'un impôt sur les bénéfices des sociétés, l'équilibre budgétaire, et les emprunts auprès des grands établissements financiers.

Au cours de ce dîner, un mot sera lancé qui changera la vie politique de la Calédonie pour les décennies à venir.

### **1969 : BOOM PUIS CRISE**

***Objectif : faire de la Calédonie le n° 1 mondial du nickel***

Ce 9 octobre 1969, Louis Verger est nommé Haut Commissaire de la République dans l'Océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides. Il prend ses fonctions le 20 octobre de la même année et débarque sur le Territoire avec une ambition précise : faire de la Nouvelle-Calédonie le premier producteur mondial de nickel, pas moins !

Cet objectif procède quasiment d'une raison d'État. Depuis 1967, le pouvoir central a entrepris de retirer à l'Assemblée Territoriale sa compétence en matière minière. L'opposition résolue de la majorité UC rejointe par la plupart des autres conseillers n'y a rien fait.

La loi n° 69-4 préparée par Pierre Billotte alors en charge de l'Outre mer, est votée par le Parlement fin 1968 et devient applicable le 3 janvier

1969. Elle transfère... de la Nouvelle-Calédonie à l'État la compétence en matière de conditions de demande et de délivrance des permis de recherche nickel, chrome et cobalt, lesquelles seront désormais définies par décret en Conseil d'État.

Les trois minerais calédoniens sont classés dans la catégorie des substances stratégiques, au même titre que le pétrole et l'uranium.

La loi appelée « scélérate » par les Calédoniens, prévoit également que les autorisations personnelles minières seront délivrées par le ministre de l'Industrie.

La Calédonie premier producteur mondial de nickel, pourquoi pas ? Son sous-sol est l'un des plus riches au monde de ce minerai. L'économie mondiale est en pleine croissance. La France peut nourrir de grandes ambitions pour la production du nickel, essentiel dans la fabrication des aciers inoxydables et des alliages spéciaux dont l'avenir s'annonce prometteur.

Louis Verger n'y va d'ailleurs pas par quatre chemins. Il projette le territoire dans une perspective de production de 200 000 tonnes de nickel métal alors que la production mondiale « n'est que » de 500 000 tonnes...

### **Le « Boom » du nickel : 3 usines nouvelles ! Au moins...**

Après la condamnation de Maurice Lenormand en 1962 suite à une mystérieuse affaire de dynamitages à Nouméa, les institutions de la Nouvelle-Calédonie sont modifiées. Le gouvernement local, issu du statut de Territoire d'Outre mer choisi par les Calédoniens en 1958, est dissous en 1964 par la loi Jacquinot. Le Gouverneur, désormais Haut-Commissaire, est redevenu l'Exécutif local. C'est donc lui qui prépare et présente, et le budget, et les projets à l'Assemblée Territoriale.

Les conseillers territoriaux sont rapidement saisis par Louis Verger d'une avalanche de projets d'aménagement du territoire, de projets minières, et de projets d'investissements.

International Nickel, entreprise canadienne numéro 1 mondial du nickel... originellement fondée en Nouvelle-Calédonie, devrait construire une usine de 60 000 tonnes de métal à Prony, dans le Sud en association avec le BRGM. C'est le projet Cofimpac. Le groupe Pennaroya, associé à la

compagnie Amax, devrait, lui, construire une seconde usine à proximité ! Quant au grand nord, il n'est certes pas délaissé. C'est le groupe SLN/Patinō qui va investir dans une unité de 60 000 tonnes. Dans la foulée, une société japonaise va réaliser une usine de fabrication de papier à proximité de Koumac.

La Nouvelle-Calédonie a-t-elle du mal à mettre en œuvre les infrastructures nécessaires ? Qu'à cela ne tienne : un aménageur public est créé. Ce sera une société d'économie mixte, la Société d'Équipement Calédonienne, la Secal.

Le Boom annoncé attire-t-il 15 000 personnes qui ne parviennent plus à se loger ? Qu'importe. Le Territoire construit ses premières cités, ses premières tours, avec l'aide de la Caisse Centrale de Coopération Économique, l'ancêtre de l'Agence Française de Développement. C'est ainsi que les cités de Saint Quentin, Pierre Lenquette et Magenta sortent de terre.

Noël n'est pas loin. Mais le Père Noël semble déjà être passé en Nouvelle-Calédonie.

En ces belles circonstances, un « ennui » de taille se fait jour : les investissements privés tardent. Les grandes compagnies nationales et internationales ne sautent pas le pas. Pourtant, la Nouvelle-Calédonie connaît une prospérité sans précédent, prospérité largement nourrie par une inflation galopante.

Le Territoire se transforme, sous l'action d'entrepreneurs et d'artisans venus de métropole. Le champagne coule à flot. Mais...

### **La crise : SLN au bord de la faillite, avance budgétaire de 35 milliards.**

En 1973 survient le premier choc pétrolier. Il sonne le glas du fameux Boom et laisse place à « la Crise ». Louis Verger veut pourtant faire bonne figure, après une politique qu'il a imposée au Territoire, toute orientée vers une croissance prodigieuse.

L'année suivante, la vieille Société le Nickel est au bord de la faillite.

Ses résultats, négatifs, sont de surcroît pénalisés par le système fiscal calédonien qui taxe les exportations et donc, d'une certaine manière, son chiffre d'affaires. Les experts mettent en relief le caractère archaïque de

ce dispositif et imaginent de créer, en Nouvelle-Calédonie, un impôt sur les bénéfiques industriels et commerciaux qui se substituerait à l'impôt existant.

Une société mère, Imetal est créée. L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine y prend une participation de 50 %. Imetal détient les 50 % restants.

Problème posé par la fiscalité nouvelle envisagée : d'un seul coup d'un seul, le budget du territoire se trouverait amputé d'une ressource essentielle. Pour éviter cette catastrophe, l'État propose de compenser la perte de recettes par un système d'avance remboursable.

Cette avance est d'ailleurs toujours inscrite dans les comptes de l'État, pour un total de 35 milliards environ. Remboursable par la Nouvelle-Calédonie...

### ***Une mission de l'Assemblée Territoriale à Paris : trouver le bon hôtel...***

Le 13 juin 1975, une délégation de conseillers territoriaux s'envole donc pour Paris. Fonctionnaire basé au ministère de l'Outre mer, j'ai pour mission de lui trouver un hébergement. « Le moins cher possible » a précisé le Secrétaire Général de l'Institution, mon ami Albert Etuvé.

Paris, en ce début d'été, vit au rythme des arrivées de touristes et des salons. Pour héberger tout le groupe, je n'ai trouvé que deux hôtels : le Sheraton – aujourd'hui Méridien Montparnasse – et un hôtel, rue Gaudot de Mauroy. Ce dernier est évidemment moins cher. J'interroge tout de même Nouméa. Il s'agit de la rue Gaudot de Mauroy... La réponse est sans appel : « *pour des raisons d'économie, ce sera le moins cher* ».

Va donc pour l'hôtel le moins cher !

Cette première partie du séjour est pleine d'anecdotes. La rue Gaudot de Mauroy est magnifiquement placée, à deux pas de la Madeleine. Elle a, à cette époque, une singularité : la nuit tombée, quelques véhicules au volant desquels se trouvent des dames, stationnent, le plafonnier allumé !

Cela intrigue quelques conseillers. Dès le premier soir, ils vont s'enquérir auprès des conductrices et se rendent bien vite compte que... ce sont des péripatéticiennes ! Cette rue est bien connue. C'est même dans un

« établissement de bain » qui y était établi – en réalité, une maison close d'un standing supérieur aux anciennes « maisons d'abattage » – , que « travailla » la célèbre Marthe Richard. Elle y rencontra celui qui devint son mari après en être tombé amoureux fou. Prostituée, aviatrice, résistante, elle proposa et fit voter la loi qui porte souvent son nom et qui imposa la fermeture des maisons closes.

En ce soir de juin 1975, les voitures ont fait place aux anciens établissements de bain. Circonstance cocasse : alors que des élus font la causette à une dame de petite vertu, un Chef de Service territorial, en vacances à Paris et ayant appris la présence des élus à cet hôtel, déboule à cet instant et, à haute voix, interpelle les conseillers – et amis – ! Ambiance...

C'en est fait de l'hôtel économique. Dès le lendemain, je suis chargé de réserver des chambres au Sheraton et d'organiser le transfert de nos personnalités !

La petite histoire retiendra pourtant que même au Sheraton, des drôles de dames traînaient à proximité des ascenseurs !

### ***Statut d'autonomie interne contre statut Stirn***

La mission qui se déroule n'est pas anodine. Elle bouleversera tout le processus franco-français d'évolution de la Nouvelle-Calédonie entrepris dès après la seconde guerre mondiale.

Elle est conduite par Yann Céline Uregei, Président de l'Assemblée Territoriale, fondateur de l'Union Multiraciale de Nouvelle-Calédonie après son départ de l'Union Calédonienne au début des années 70. Elle est composée de Messieurs Némia, du même groupe, Lenormand et Ayawa, de l'Union Calédonienne, Chevalier, de l'Entente Démocratique et Sociale, Lèques et Frouin, du Mouvement Libéral Calédonien.

A Paris, la mission a été rejointe par André Caillard, Président de la commission des mines et de l'industrie de l'Assemblée Territoriale, Pidjot, Député, Cherrier, Sénateur, et Roger Laroque, Conseiller Économique et Social.

Lors d'une escale en Polynésie Française, les élus calédoniens et polynésiens ont pu confronter leurs points de vue sur les statuts d'autonomie en discussion. Car si l'objet de la mission comprend la situation économique et industrielle du Territoire, la garantie budgétaire de

l'État dans le cadre de la réforme fiscale (NDLR – l'instauration localement d'un impôt sur les sociétés), les lois Billotte, les emprunts auprès des établissements financiers publics, le statut des communes et la promotion des Mélanésiens, il comporte en point n° 1 « le statut politique » de la Nouvelle-Calédonie.

Sur ce statut calédonien, les positions sont divergentes. En particulier, les élus de l'UC et de l'Union Multiraciale réclament un texte plus progressiste que celui proposé par le gouvernement de la République, le statut dit « Stirn » du nom du ministre de l'Outre mer d'alors.

### **« YANN, TU VAS DEMANDER L'INDEPENDANCE »**

Ce soir là, au dîner, l'ambiance n'est sûrement pas à la plaisanterie, encore moins à la gaudriole. C'est qu'en effet, Valéry Giscard d'Estaing a fait savoir qu'en raison d'un agenda surchargé, il ne peut recevoir la délégation qui sera entendue par l'un de ses conseillers, René Journiac.

Les membres de l'Union Calédonienne et de l'Union Multiraciale ont pourtant insisté. Ils ont dans leurs dossiers un projet de statut d'autonomie interne pour la Nouvelle-Calédonie et veulent le lui exposer.

Les propos, autour de la table, sont amers. De manière constante, l'Union Calédonienne a manifesté sa fidélité à la France. C'est au nom de cet attachement que la majorité UC a fait voter la Nouvelle-Calédonie en faveur du statut de Territoire d'Outre mer en 1958, alors que bien d'autres anciennes colonies françaises choisissaient la voie de l'indépendance. Cette position remonte d'ailleurs aux sources du vieux parti, sources qui s'appellent notamment AICLF (Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français) et UICALO (Union des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens dans l'Ordre).

L'Union Multiraciale n'a pas été moins avare dans cette fidélité affichée.

Ce refus d'audience, fondé sur un « calendrier surchargé », a été ressenti comme une profonde humiliation.

Peu à peu, autour de la table, l'amertume se mue en colère. Après un long échange, une décision est prise, qui va changer durablement la donne politique néo-calédonienne : Yann Céléne Uregei va claquer la porte,

quitter la mission qu'il conduit, et rentrer en Nouvelle-Calédonie. Les intentions sont sans appel : « *Yann, tu dois demander l'indépendance, nous allons demander l'indépendance* » tonne Maurice Lenormand.

Et il susurre « *vous verrez, la prochaine fois, il nous recevra!* ».

## **DE LA FIN DU REGIME DE L'INDIGENAT A L'ECLOSION D'UN NATIONALISME**

Comment en est-on arrivé à ce point de rupture ?

La Nouvelle-Calédonie n'a pas été une colonie constamment rebelle. Certes, des révoltes, aujourd'hui étudiées dans les livres locaux d'histoire, ont apporté quelques pages sanglantes depuis 1853. Ce pays, avant cette date, n'était d'ailleurs pas épargné par les conflits et les guerres intestines depuis sa première colonisation par les Mélanésiens, il y a de cela plus de 2000 ans. Mais après la prise de possession au nom de l'Empereur des Français, ces révoltes visaient, non pas un clan régnant sur le territoire d'une grande chefferie, mais une puissance administrante qui, en même temps qu'elle réalisait l'unité de la Nouvelle-Calédonie, y imposait ses lois.

Cela n'avait pas empêché des relations, sûrement pas harmonieuses, mais relativement pacifiques, avec les « indigènes ».

### ***Le régime de l'indigénat est supprimé il y a 66 ans tout juste***

Après la seconde guerre mondiale, le général de Gaulle avait manifesté son désir de reconnaissance à l'égard des anciens colonisés de l'Empire. Et d'abord à l'égard de ceux qui s'étaient battus, parfois au sacrifice de leur vie, au sein des armes de la France Libre pour libérer le territoire métropolitain.

Deux faits ont donc marqué cette période post-seconde guerre mondiale. Ce fut d'abord la suppression de régime de l'indigénat, après 1946, libérant les kanak des restrictions de circulation hors des tribus, ainsi que des corvées et des impôts particuliers, comme celui de « capitation ».

J'en rappelle l'histoire dans mon ouvrage « Caldiens ».

Les générations actuelles doivent se souvenir – ou savoir – que le Code de l'Indigénat, institué en Nouvelle-Calédonie par l'administration coloniale

en 1887, fait des Mélanésiens des « sujets de la France », ne jouissant d'aucun droit civil mais uniquement de leur droit personnel conféré par la religion et la coutume. Il repose sur deux volets :

- l'un, administratif, concerne l'organisation des tribus,
- l'autre, répressif, dont les sanctions sont décidées par des fonctionnaires. Il vise à punir ceux qui enfreignent de nombreuses interdictions : quitter la tribu sans autorisation, circuler nu sur les routes, désobéir aux ordres, pratiquer la sorcellerie ou refuser de payer les impôts et prestations propres aux kanak.

Les indigènes sont soumis à l'impôt et aux corvées. L'impôt de capitation est de 40 F par an et par homme valide. La prestation est un impôt en nature consistant en 8 jours de travail d'intérêt public dû à la collectivité.

En clair, un Kanak aujourd'hui âgé de 70 ou 80 ans a connu cette période de ségrégation. Souvenir...

Le code de l'Indigénat est aboli successivement par l'ordonnance du 7 mars 1944 (suppression du statut pénal de l'indigénat), la loi Lamine Guèye du 7 avril 1946 (nationalité française pleine et entière à tous les Français, indigènes compris) et le statut de territoire conféré le 20 septembre 1947 (égalité politique et accès égal aux institutions). Les Kanaks peuvent circuler librement, peuvent être propriétaires, et disposent de droits civils !

### ***Droit de vote pour tous les Kanak depuis un peu plus de 50 ans***

Le second fait important, c'est évidemment le droit de vote acquis progressivement par tous les Kanak.

En théorie, ils l'obtiennent en 1946. Mais à cette date, seuls 267 d'entre eux y ont accès : les anciens combattants, les chefs coutumiers, les pasteurs et les moniteurs d'enseignement.

La loi du 23 mai 1951 élargissant le collège électoral indigène dans tous les territoires d'outre mer étend ce chiffre à 60 % des adultes kanak.

Mais ce n'est que par le décret 57-811 du 22 juillet 1957 que tous les français de Nouvelle-Calédonie sont pleinement citoyens, et ont donc le droit de vote à toutes les élections. Il y a 54 ans à peine...

Bien sûr, ces deux grandes « libérations » relèvent de l'histoire. Mais rien ne peut se comprendre dans l'évolution permanente de la Nouvelle-

Calédonie depuis le milieu du siècle dernier, dans les craintes et les retenues de bien des Kanak, si on n'a pas conscience de ce que fut la Calédonie pour eux et dans une période récente.

La Nouvelle-Calédonie de 1958, alors dominée par l'Union Calédonienne, choisit le statut de Territoire d'Outre-mer, indéfectiblement attaché à la France. Les institutions connaîtront de nombreux soubresauts dans les décennies suivantes.

En 1961, c'est l'affaire des dynamitages et l'année suivante, la chute de Maurice Lenormand. Le statut est modifié en 1964, le pouvoir exécutif rendu au gouverneur.

### ***Prémises du nationalisme kanak et répression***

Dans ces années, les jeunes intellectuels kanak à Paris, nourris de la littérature d'Aimé Césaire et d'Albert Memmi, se passionnent pour la négritude et l'anticolonialisme. Emmenés par Nidoish Naisseline, fils du Grand Chef gaulliste du district de Guama, à Maré, ils construisent peu à peu la « nouvelle » identité kanak.

Pourquoi « nouvelle » ? Tout simplement parce qu'elle se fonde en réalité, non pas sur la, mais sur les identités de communautés dont les langues sont différentes, et dont chaque aire possède sa culture, ses rapports identitaires à la terre, aux vivants et aux esprits des morts, ses mythes fondateurs. Construction talentueuse et obstinée, elle va connaître sa consécration dans l'Accord de Nouméa.

Dans cette démarche de près de 2 décennies, le mot « Canaque », péjoratif, utilisé comme juron par le Capitaine Haddock, sera transformé et réapproprié, positivé pour devenir dans le milieu des années 70, « Kanak ». Le terme apparaîtra pour la première fois sous cette écriture – Kanak ou lieu de Canaque – lors de « l'affaire Kamouda », remous créés par la mort d'un jeune Kanak, Richard Kamouda, au cours d'une échauffourée, Place des Cocotiers.

L'identité construite sera le support essentiel de la notion de « peuple kanak », fondement de la revendication nationaliste qui va voir le jour.

12 juillet 1969. Des inscriptions « A bas le colonialisme », « Calédonie libre » apparaissent sur les murs de Nouméa. Quelques jeunes Kanak sont



arrêtés. Le 7 août, nouvelles inscriptions. « Racisme colonial », « Boycott des Jeux de Port Moresby ». Nouvelles arrestations.

Le 9 août, le jeune Naisseline et une cinquantaine de manifestants demandent la libération des personnes incarcérées, devant le Commissariat central de police. En partance pour les Jeux du Pacifique à Port Moresby, les athlètes maréens, en signe de solidarité, passent un ruban rouge autour de leur front. C'est la naissance du mouvement des « Foulards rouges », symbole de la contestation anticoloniale et de la reconnaissance de l'identité kanak.

Baie des Citrons. Des jeunes Kanak sont refoulés d'un restaurant. Ils éditent un tract de protestation en français, en drehu et en nengone. Quelques jours plus tard, lors d'un grand mariage coutumier à Lifou, Nidoish Naisseline les distribue.

Or, en ce temps-là, il y a quarante ans à peine, les écrits en langue kanak sont interdits. C'est l'un des chefs d'inculpation à l'incarcération de Nidoish Naisseline et d'une trentaine de « complices ». Pour demander leur libération, une centaine de personnes manifestent devant le Commissariat central. Elles sont vigoureusement dispersées et se livrent à des violences dans la ville. Un chauffeur de taxi sera grièvement blessé.

Ces événements qui mettront Nouméa et la Calédonie en ébullition, vont provoquer la scission de l'Union Calédonienne qu'un de ses piliers, Yann Céléné Uregei, soutien des Foulards Rouges et de Nidoish Naisseline, va quitter. Yann Céléné fonde, début des années soixante-dix, l'Union Multiraciale de Nouvelle-Calédonie.

Le 24 septembre 1974, les forces armées défilent sur le front de mer de l'Anse Vata devant un public venu nombreux. Au début de cette année-là, des Kanak radicaux ont fondé un groupe dénommé « Groupe 1878 » en référence à la révolte du Chef Ataï. Elie Poigoune en fait partie. Avec un autre leader du groupe, Henri Bailly, il franchit les barrières, et devant la tribune officielle, tous deux scandent des slogans anti-colonialistes. Ils sont arrêtés.

Elie Poigoune écopera de deux semaines de prison ferme, Henri Bailly de huit jours.

En ces temps-là, on ne badine pas avec la sécurité de l'État. Des tracts en langue kanak, des slogans anti-colonialistes,...

**Mais la leçon que l'on doit retenir de cette période de mutation profonde, c'est que le nationalisme émergent repose en grande partie sur un besoin de reconnaissance identitaire.**

## **JUIN 1975 : LA PREMIERE REVENDICATION D'INDEPENDANCE**

Dès son retour en Nouvelle-Calédonie, Yann Céléné Uregei réunit ses instances et leur propose une prise de position radicale conformément à la réunion de l'hôtel Sheraton à Paris. Ainsi, renonçant à sa demande d'autonomie interne, le parti ex-autonomiste, par la voix de son Comité Central réuni le 24 juin, choisit de demander l'indépendance.

C'est la toute première fois que cette revendication est exprimée sur le territoire.

Consécutivement à cette annonce fracassante, une réunion se tient le mardi 25 juin au domicile du député Roch Pidjot, à la Conception. A l'issue, un communiqué est publié :

« Considérant que le gouvernement français n'a pas voulu dialoguer avec les élus kanak lors de la dernière mission de l'Assemblée Territoriale à Paris,

Considérant que par cet acte, le « peuple kanak » a été bafoué une fois de plus par le colonialisme français,

Considérant d'autre part la déclaration de Chirac posant l'alternative : statut actuel (rétrograde) ou indépendance,

Considérant enfin que le statut actuel aboutira inéluctablement à une départementalisation,

Les « Kanak » ici présents, les conseillers territoriaux de l'Union Multiraciale et de l'Union Calédonienne, les groupes Ataï, Ciciqadri, Wayagui, JOC, Groupe 1878 apportent leur soutien inconditionnel aux élus kanak qui ont interrompu leur mission à Paris,

- se déclarent à l'unanimité pour l'indépendance kanak et de ce fait,
- appuient le communiqué du Comité Central de l'Union Multiraciale du 24 juin 1975,
- chargent leurs élus territoriaux kanak de déposer une motion demandant un referendum sur l'indépendance,
- et enfin envisagent l'envoi d'une délégation kanak à l'ONU et la création d'un parti unique kanak ».

Ont signé ce communiqué : le député Roch Pidjot, le Président de l'Assemblée Territoriale Yann Céléné Uregei, les conseillers territoriaux Willy Nemia, Similien Nahiet, Gabriel Païta, Eugène Ayawa, Jean-Marie Chanene, les groupes cités ci-dessus, William Trongadjo, Elie Poigoune, Charles Attiti et 27 personnes.

Ainsi est née officiellement la revendication d'indépendance. Pour un refus d'audience, ressenti comme une humiliation raciale. « *Considérant que par cet acte, le « peuple kanak » a été bafoué une fois de plus par le colonialisme français* ».

Elle est, comme on l'a vue, totalement liée à la construction de l'identité « kanak », terme qui se substitue à « indigène », « canaque », « autochtone », puis – mais pas totalement – , « mélanésien ». La nouvelle écriture du mot, déjà apparue dans une publication « le Réveil Kanak », va faire florès.

Dans la foulée, fin 1975, le Parti de Libération Kanak et Socialiste, le Palika voit le jour à Amoa. Yann Céléné Uregei, quant à lui, transforme l'Union Multiraciale en Front Uni de Libération Kanak, le FULK.

Indépendance, Kanak sont des mots nouveaux qui caractériseront la revendication première d'indépendance kanak et socialiste, l'IKS.

## **NAINVILLE-LES-ROCHES : DROIT INNE ET ACTIF A L'INDEPENDANCE ET VICTIMES DE L'HISTOIRE**

### **Le refus du RPCR**

Le 17 juin 1977, Jacques Lafleur rassemble sous sa bannière l'ensemble des mouvements anti-indépendantistes. Il est accompagné dans cette démarche visionnaire par des vieux de l'AICLF, notamment le Grand Chef de Touho, Nea Galet, et un « pilier » de Houailou, Auguste Parawi Reybas, par Jean Lèques et le Mouvement Libéral Calédonien, par Dick Ukeiwé et l'Union Démocratique gaulliste. Il fonde ainsi le Rassemblement pour la Calédonie, qui deviendra quelques mois plus tard, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République, le RPCR.

Le 4 juin 1979, peu avant le renouvellement de l'Assemblée Territoriale, les partis indépendantistes se regroupent au sein du Front Indépendantiste. S'y retrouvent : l'Union Calédonienne, le Palika, le Fulk, l'UPM et le Parti Socialiste Calédonien.

La Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne voit le jour. Elle est formée d'anciens de l'Entente Démocratique et Sociale de Jacques Lafleur – notamment le Sénateur Lionel Cherrier qui avait succédé à Henri Lafleur après le décès de ce dernier en 1974 – , de quelques membres de l'Union Démocratique, ex-parti gaulliste – notamment Gaston Morlet – et de l'Union Nouvelle-Calédonienne – en particulier, Jean Pierre Aifa, ex-Secrétaire Général de l'UC – .

Une coalition RPCR/FNSC dirige le Conseil de Gouvernement présidé par Dick Uleiwé à l'issue des élections de juillet 1979.

1981. La France connaît un véritable séisme politique : François Mitterrand est élu Président de la République. La gauche accède au pouvoir pour la première fois de l'histoire de la 5<sup>è</sup> République.

On prête au nouveau Président, soutenu par le Front Indépendantiste, le dessein de conduire la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance.

Le 19 septembre 1981, Pierre Declercq, Secrétaire Général de l'Union Calédonienne, est assassiné et ce crime ne sera jamais élucidé. Pierre Declercq sera remplacé par Eloi Machoro.

En Nouvelle-Calédonie, le Conseil de Gouvernement tombe en 1982 à la suite d'une motion de censure votée par le FI et la FNSC. Un nouveau Conseil de Gouvernement présidé par Jean-Marie Tjibaou est mis en place.

Jacques Lafleur, alors député, décide de démissionner de son mandat pour, déclare-t-il le 7 juillet 1982, « *rendre la parole au peuple de Nouvelle-Calédonie qui ne veut pas quitter la France* ». Il se représente immédiatement et est réélu au premier tour avec 21 345 voix.

Pourtant, sur le territoire, la situation se dégrade. Depuis quelques mois, des inscriptions Top 81, puis 82, puis 83 sont censées annoncer des avancées vers l'indépendance.

En juillet 1983, Georges Lemoine, alors Secrétaire d'État à l'Outre mer, décide de convier à une table ronde le Front Indépendantiste, la FNSC et le RPCR. Cette réunion est organisée à Nainville-les-Roches, dans l'Essone.

Cette table ronde donnera naissance le 12 juillet 1983 à une déclaration connue sous l'appellation de « déclaration de Nainville-les-Roches », et que refusera de signer le RPCR.

- « Volonté commune des participants de voir confirmer définitivement l'abolition du fait colonial par la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans les institutions à définir ».
- « Reconnaissance de la légitimité du peuple kanak, premier occupant du Territoire, se voyant reconnaître, en tant que tel, un droit inné et actif à l'indépendance, dont l'exercice doit se faire dans le cadre de l'autodétermination prévue et définie par la Constitution de la République Française, autodétermination ouverte également, pour des raisons historiques, aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak ».
- « Favoriser l'exercice de l'autodétermination est « une des vocations de la France » qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance. Il faut préparer cette démarche vers l'autodétermination qui sera le fait du peuple calédonien défini par la logique ci-dessus admise, lorsqu'il en ressentira la nécessité. Pour préparer cette démarche, chacun est conscient qu'il faut élaborer un statut d'autonomie interne qui sera spécifique, qui sera évolutif et qui marquera donc une phase de transition en prenant en compte les données politiques et économiques car il n'y aura de développement économique qu'avec la stabilité politique ».

Cette déclaration fait évidemment débat. Elle affirme tout d'abord la « légitimité du peuple kanak », et dans le cadre d'un droit à l'autodétermination, ouvre ce droit « aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak ».

Au cours de la réunion de Nainville-les-Roches sera créé le concept des « victimes de l'histoire », personnes nées en Nouvelle-Calédonie ou y ayant un ascendant. Seules, ces personnes seraient habilitées à participer au scrutin d'autodétermination aux côtés des Kanak.

Cette disposition sera le second point de désaccord avec le RPCR, déjà hostile au postulat du « droit inné et actif à l'indépendance ». A cela, deux raisons. La première, c'est qu'elle écarte une partie importante de la population, océanienne ou européenne, établie durablement sur le

territoire mais ne répondant pas aux critères des « victimes de l'histoire ». La seconde, c'est qu'un corps électoral composé des seuls Kanak et « victimes de l'histoire » pourrait emporter une majorité séparatiste...

L'échec de la table ronde de Nainville-les-Roches ne décourage pas pour autant Georges Lemoine. En avril 1984, il soumet un projet de statut à l'Assemblée Territoriale qui le rejette. Puis c'est au tour du Parlement de se saisir du texte. Il l'adoptera.

### ***Le statut Lemoine***

Ce statut est intéressant historiquement. Il porte en lui de quelques prémisses de celui qui sera conclu en août 1988, à l'issue des réunions Oudinot.

Il dote la Nouvelle-Calédonie de règles spécifiques d'autonomie interne. Il prévoit la tenue d'un référendum à l'issue d'un délai de 5 ans posant le choix entre le maintien du nouveau statut, sa transformation ou l'indépendance.

Il crée un comité État-Territoire qui aura, notamment, pour rôle de préparer les conditions dans lesquelles sera exercé le droit à l'autodétermination, et qui évoque, le futur « Comité des signataires ».

Il affirme – déjà – l'identité propre du territoire qui pourra déterminer ses emblèmes marquant sa personnalité au sein de la République (hymne, drapeau)

Le Haut-Commissaire, bien sûr, est dépositaire des pouvoirs de la République.

La Nouvelle-Calédonie est divisée en 6 circonscriptions ou « pays » délimitées selon les aires coutumières. Chaque pays est doté d'un conseil de « pays » consultatif. C'est, pour la première fois, une telle prise en compte de l'identité kanak.

Le Territoire est, pour la première fois également, doté d'un gouvernement qui remplace les Conseils de gouvernement instaurés depuis la loi Defferre.

Le gouvernement du Territoire comprend un président et six à neuf membres qui portent le titre de « ministre ».

L'un d'eux devient le vice-président du gouvernement.

L'exécutif du Territoire n'est plus le Haut-Commissaire, c'est le gouvernement local.

L'Assemblée Territoriale est élue au suffrage universel direct.

Elle tient chaque année deux sessions ordinaires. La première dite administrative s'ouvre entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril. La seconde dite budgétaire s'ouvre entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre.

L'Assemblée Territoriale peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement du Territoire par le vote d'une motion de censure qui doit être signée par au moins les 3/5<sup>e</sup> des membres de l'assemblée.

Innovation, donc : le statut de 1984 prévoit la création d'Assemblées des pays qui sont au nombre de 6 :

- pays Hoot Waap qui couvre le territoire des communes de Bélep, Poum, Ouégoa, Kaala-Gomen, Voh, Koumac, Pouébo et Hienghène,
- pays Paci Camuki qui couvre le territoire des communes de Ponérihouen, Poindimié, Touho, Koné et Pouembout,
- pays Ajié Aro qui recouvre le territoire des communes de Houailou, Moindou, Bourail et Poya,
- pays Téi Araju qui recouvre le territoire des communes de Farino, Sarraméa, La Foa, Bouloupari, Thio et Canala,
- pays Dumbéa qui recouvre le territoire des communes de l'île des Pins, Yaté, Mont-Dore, Dumbéa, Païta et Nouméa,
- pays des Loyauté qui recouvre le territoire des communes de Maré, Lifou et Ouvéa.

L'Assemblée des pays est composée de 24 membres représentants de la coutume et de 24 représentants des communes. La durée du mandat des membres de l'Assemblée des pays est de cinq ans. Elle tient chaque année deux sessions.

L'Assemblée des pays est consultée sur les projets du gouvernement du Territoire et sur les propositions de délibérations de l'Assemblée Territoriale en matière de développement économique, social et culturel, de planification, de budget et de droit civil particulier.

Le comité d'expansion économique est l'autre institution créée par cette loi. Il est composé des représentants des secteurs socioprofessionnels et

associatifs, désignés pour un tiers chacun par trois collèges constitués :

- patronat,
- organisations salariales,
- associations représentatives, notamment des femmes, de la jeunesse et du monde rural.

Le comité d'expansion donne son avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le gouvernement du Territoire, l'Assemblée Territoriale ou l'assemblée des pays.

Malgré d'importantes avancées vers un dispositif d'autonomie interne, le statut Lemoine est rejeté par les indépendantistes. Pire, ces derniers annoncent leur radicalisation.

En effet, alors que la date des nouvelles élections territoriales en vue de le mettre en place est fixée au 18 novembre 1984, le Front Indépendantistes se transforme en Front de Libération Kanak et Socialiste (FLNKS) au cours d'une réunion les 22, 23 et 24 septembre. Il décide le « boycott actif » du scrutin.

## **18 NOVEMBRE 1984 : ELECTIONS ET INSURRECTION**

Boycott actif ? Chacun s'interroge. En tout cas, le dimanche 18 novembre, 133 bureaux de vote sont mis en place, comme le prévoit l'acte d'organisation du scrutin.

Avant ce jour funeste, plusieurs faits sont avant-coureurs des violences à venir. Les services de renseignement n'en auront pas évalué la portée.

Du 9 au 14 août, Eloi Machoro et Yann Céline Uregei sont reçus à Tripoli. Six semaines plus tard, 17 jeunes Kanak y séjournent, du 25 septembre au 2 novembre, pour y suivre des stages de formation et d'entraînement à des actions militaires et à l'utilisation de matériels de guerre et d'explosif.

Le 14 octobre, Jean-Marie Tjibaou, Vice-Président du Conseil de gouvernement a donné le coup d'envoi du traditionnel Tour de Calédonie cycliste. Mais au lendemain du départ de Georges Lemoine venu s'assurer de l'organisation du scrutin pour l'application de son statut, la caravane du Tour est bloquée à Tibarama, sur la côte Est. Des blindés de la gendarmerie sont dépêchés sur place. Paris, cependant, ordonne de

mener une négociation sans recours à la force. Au bout de 24 h, le barrage est levé. Le circuit du Tour est modifié, mais il se heurte à de nouveaux barrages. Finalement, le Haut-Commissaire décide d'annuler l'épreuve. Dans le territoire, l'émotion est grande.

A la veille du scrutin menacé de « boycott actif », les forces de sécurité dont dispose le Haut-Commissaire sont composées de 6 escadrons de gendarmerie, soit 600 officiers et sous-officiers, et 3 compagnies républicaines de sécurité, soit 260 hommes. Les moyens aériens sont de 4 pumas et 2 alouettes III, 2 transall et 2 twin otter. Ces forces se révéleront très insuffisantes.

Le jour du vote, les Calédoniens se réveillent au son de nouvelles alarmantes : à 5 h 30, la mairie de Sarraméa a été incendiée. La mairie de Poum est investie par des hommes armés, puis évacuée. Même scénario à Gomen où deux véhicules de la gendarmerie sont brûlés. A Poya, 150 indépendantistes sont contenus par 6 gendarmes devant le bureau de vote. Des barrages sont dressés. Les renforts de gendarmerie mobile y arrivent vers 16 h. Une maison est incendiée.

A Lifou, le Maire brûle lui-même le matériel électoral. La mairie d'Ouvéa est incendiée. A Ponérihouen, la poste est saccagée. Partout, sur le territoire règne une atmosphère d'insurrection.

A 16 h, à la mairie de Canala, Eloi Machoro donne la signification exacte de « boycott actif » en fendant l'urne d'un coup de hache. L'image fera le tour du monde.

Le soir, pourtant, les votes sont comptabilisés. Le RPCR enlève 34 des 42 sièges. Les institutions peuvent être installées.

Dans le même temps, la Nouvelle-Calédonie plonge dans la guerre civile. Elle demeurera intense jusqu'à la mi-1985. Rien qu'entre le 18 novembre 84 et le 31 janvier 1985, quelques 150 exactions, maisons incendiées, agressions, assassinats sont enregistrés !

Partout, des barrages sont érigés. Des maisons sont incendiées, du bétail abattu, des pillages organisés. Le sous-préfet des Iles Jean-Claude Demar est séquestré. Il sera relâché le 29 novembre, en échange de la libération de 3 indépendantistes... Les CRS arrivent de métropole par avions entiers.

Le 20 novembre à 9 h 30, Eloi Machoro et une centaine d'hommes investissent la gendarmerie de Thio. Commence alors un siège et une occupation du village. Les indépendantistes, munis de la liste dérobée à la gendarmerie, saisissent 200 armes. Maisons incendiées, pillages, tout a été dit sur cette séquence dramatique. Ce n'est que le 12 décembre que les barrages sont levés. Mais le calvaire des habitants de Thio n'est pas pour autant achevé.

Le 23 novembre, conformément au nouveau statut, le nouveau gouvernement est formé. Il est présidé par le Sénateur Dick Ukeiwé. Yves Magnier est élu Vice-Président. Les ministres en sont Pierre Frogier, Michel Kauma, Charles Lavoix, Delin Wema, Pierre Maresca, Goïne Wamo, Denis Milliard et Joseph Tidjine. Ils devront gouverner dans des conditions difficiles, et occuper un terrain largement investi par des « rebelles » indépendantistes.

Le 25 novembre, le FLNKS constitue un gouvernement provisoire. Immédiatement cinq anciens Premiers ministres, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Maurice Couve de Murville, Pierre Mesmer et Jacques Chirac signent une déclaration constatant que « le territoire de Nouvelle-Calédonie est dans une situation insurrectionnelle qui menace l'intégrité de la République et la vie de nos compatriotes ». Les cinq personnalités appellent le Président de la République et le gouvernement à « mettre fin aux désordres » et à « assurer la sécurité publique et la protection des citoyens ».

Le 30 novembre, au bureau Lafleur, avenue Foch, je fais office de standardiste. Je reçois un appel téléphonique : Eugène Guérin, habitant de Ouégoa aurait été assassiné. En réalité, il a été sévèrement molesté. Mais le 1<sup>er</sup> décembre, je passe une communication dramatique à Jacques Lafleur : Emile Mézières a été tué d'une balle dans le dos, à un barrage, alors qu'il tentait de parlementer pour faire passer une ambulance et des vivres. Dans la soirée, le Député reçoit une délégation de Ouégoa. La Nouvelle-Calédonie est sous le choc. C'est le début de longs mois de guerre civile.

Depuis le début des événements, Jacques Lafleur et Dick Ukeiwé sont sur tous les fronts. Ils rendent visite sur le terrain, se démènent en métropole, dénoncent la situation de désordre et demandent à l'État d'y mettre un terme.

## **Décembre 1984 : Pisani arrive**

Le 4 décembre, Edgar Pisani, ancien ministre du Général de Gaulle sous les cabinets de Michel Debré, puis de Georges Pompidou, débarque à Tontouta, avec les pleins pouvoirs et le titre de « Délégué du Gouvernement ». Les Calédoniens non-indépendantistes sont partagés entre la crainte et l'espoir. Ils seront rapidement fixés.

C'est aussi la naissance de mon fils Benoît. Je siégeais en commission au Congrès quand on m'appela à la Clinique de Magenta. Informé, Jacques Lafleur m'envoya un gentil mot : « C'est la seule bonne nouvelle de la journée ».

En attendant, la maison de Robert Paouta, à Lifou, est incendiée. Elle suit celle de Dick Ukeiwé qui a été détruite la veille. Trois habitations près du parc de la Thy sont saccagées de même que la ferme de Saint Louis. Des maisons sont incendiées également en brousse, les maisons Streiss et Drumini à Houaïlou, de Villelongue à Hienghène, Kabar dans le col des Roussettes, Richmond et Ozoux à Boulouparis, Blum, Cornaille, Babin, Tobson, Louis à Yaté. La liste est longue et va se poursuivre.

Le 6 décembre à Hienghène, dans une embuscade meurtrière qui fait une dizaine de victimes, 2 frères de Jean-Marie Tjibaou sont tués.

Deux jours plus tard, Dick Ukeiwé rentre de métropole où il a rencontré le Président de la République, ainsi que Jacques Chirac et les principaux responsables de l'opposition. Ils seront 15 000 à la baie de la Moselle pour écouter son compte rendu, et entendre Jacques Lafleur les exhorter à la résistance.

Pendant ce temps-là, les réfugiés venant de tous les points de la Grande Terre et des Iles affluent à Nouméa. Des moyens de se loger sont, tant bien que mal, mis à leur disposition par les familles et les amis. Les pouvoirs publics les hébergent à la Cité de Saint Quentin notamment. La ville est quadrillée par les CRS. La résidence du Haut-Commissaire ressemble à un fortin assiégé. A Tontouta débarquent sans discontinuer gendarmes mobiles et matériel.

Face à Pisani qui tente de renouer le contact, Tjibaou évoque le referendum prévu dans le statut Lemoine. Pour lui, une seule voie : seuls les Kanak doivent se prononcer pour ou contre l'indépendance. Quant à Jacques

Lafleur, il fait savoir fermement qu'aucun dialogue ne pourra s'ouvrir tant que l'ordre et la sécurité ne seront pas rétablis.

A Bourail, le 17 décembre, un magasin est incendié. Six personnes, civils et gendarmes mobiles ont été grièvement blessés à la suite de l'explosion de bouteilles de gaz. Plusieurs décéderont des suites de leurs blessures.

La Nouvelle-Calédonie s'apprête à passer des fêtes de fin d'année dans l'angoisse. Le 31 décembre, trois attentats sont perpétrés : le premier à la poste centrale, le second au magasin Océania à l'Anse Vata, le troisième dans un parking immédiatement voisin de mon domicile, à Val Plaisance.

Pisani s'est rendu à Paris en milieu de mois. Après ses consultations, il a annoncé que pour sa proposition de nouveau statut, il allait « innover », et que parmi « plus de 60 hypothèses », il n'en avait retenu « que deux ». Il compte ainsi « sortir le territoire de l'impasse ».

Le 8 janvier, le voile est levé. Le « Plan Pisani » prévoit que le referendum fixé en juillet 1985 offrira le choix entre le statut actuel, et un statut d'État associé à la France.

Cet État associé, s'il était choisi, serait souverain et lié à la France par un traité stipulant que la République se verrait confier la responsabilité de la défense et de la sécurité.

Les non-kanak n'optant pas pour la nouvelle nationalité bénéficieraient dans ce cas d'un statut de « résidents privilégiés ». Quant à Nouméa, véritable « enclave », Pisani propose que la ville bénéficie d'un régime spécial d'administration et de droits portuaires.

Jacques Lafleur donne le sentiment du RPCR en déclarant que l'indépendance y compris l'indépendance association serait une « couillonnade monstrueuse »!

Les indépendantistes ne sont guère plus chauds. Ils exigent, pour participer à ce scrutin, que seuls les Kanaks aient le droit de s'exprimer.

Sur le terrain, les exactions se poursuivent. On prête à Machoro le dessein d'investir la Foa. Mais le 12 janvier, la situation va basculer.

## **L'assassinat d'Yves Tual et l'émeute de Nouméa**

Ce jour-là, Yves Tual, jeune lycéen de 17 ans, est sur la propriété de ses parents, à Boulouparis. En milieu de journée, intrigué par des aboiements de chiens, il sort de la maison. D'un fourré part un coup de feu. Atteint en pleine tête, Yves Tual s'effondre.

A Boulouparis comme à Nouméa, l'émotion est immense. Dès la fin de l'après-midi, des centaines de personnes se rendent au centre-ville et se dirigent vers le Haut-Commissariat.

Avec des amis, nous sommes évidemment de la partie. Nous nous rendons, nous aussi, en ville. Dans la soirée, la manifestation tourne à l'émeute. Slogans hostiles à Pisani, interpellation de l'État, appel à la solidarité des forces de l'ordre, lacrymogènes, la tension monte. Face au « bunker » de Délégué du gouvernement, la maison de l'ethnologue Guiart s'embrase. C'est ensuite au tour du local de l'USTKE et de la station Dang, à l'ex-rond point du Pacifique. La pharmacie de Maurice Lenormand, les bureaux de Bill Ravel sont saccagés. Les affrontements vont durer une bonne partie de la nuit.

Au matin, le centre-ville ressemble à un champ de bataille!

Dans la matinée, une rumeur se répand : Eloi Machoro aurait été tué. Elle se confirmera dans la journée. Le leader des insurgés et son lieutenant, Marcel Nonnaro sont morts au cours d'une opération conduite par le GIGN dans une ferme près de la Foa, où Machoro et une quarantaine d'hommes s'étaient installés.

Le FLNKS parle d'assassinat qui « met fin à toutes les propositions Pisani ».

C'en est fait du « Plan Pisani ».

A midi, l'état d'urgence est décrété sur tout le territoire. Toute manifestation, tout attroupement de plus de 5 personnes, toute circulation de personnes et de véhicules sont interdits entre 19h et 6h du matin.

Nouméa est encore plus quadrillée par les CRS, arme au poing, qui interpellent tout contrevenant. Dans les jardins du Haut-Commissariat, les parachutistes montent la garde. L'atmosphère est insurrectionnelle.

A Paris, le 16 janvier, Christine Ockrent interroge le Chef de l'État sur la situation en Nouvelle-Calédonie qui est devenue une question nationale.

François Mitterrand indique qu'il se rendra sur le territoire. A la question « quand ? », il répond « demain ».

Il arrivera à Nouméa le 18 janvier au matin. A l'appel de Jacques Lafleur et de Roger Laroque, maire de Nouméa, les couleurs tricolores ont recouvert la ville et 35 000 personnes ont manifesté pacifiquement leur attachement à la France. Quant au Président de la République, personne n'a eu vent de son programme. On saura seulement qu'au cours de la journée se sont succédés des entretiens avec le Délégué du gouvernement, puis une visite à la tribu de Méa Mébara à proximité de Kouaoua, et plus loin vers le nord, avec une halte à Poindimié. François Mitterrand regagne Paris dans la soirée.

Trois jours plus tard, le Président de la République fait une déclaration dans laquelle, notamment, il annonce que Pisani va « compléter » et « préciser » ses propositions qui devront, en particulier, apporter les garanties nécessaires à tous. Dans l'intervalle, le Parlement sera convoqué pour prolonger l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie.

Il annonce également que la mine de Thio sera réouverte. Ce ne sera pas le cas puisque les installations du « camp des sapins » seront gravement endommagées. Deux jours plus tard, celles de Kouaoua subiront le même sort.

Toute l'économie calédonienne est paralysée.

### **Discours et Plan Ukeiwé : le RPCR présente un projet de statut novateur**

Le 24 janvier, Dick Ukeiwé prononce au Sénat un discours qui émeut tous les parlementaires. Cette déclaration est magnifique et provoquera un tournant en notre faveur de l'opinion publique métropolitaine. Pour sa rédaction, nous étions réunis chez Charles Lavoix. Je tenais la plume, accroupi devant une table basse. Daniel Naftalski dictait, debout, en marchant dans la pièce. Daniel faisait partie d'un groupe de hauts fonctionnaires proches de Jacques Chirac, alors Maire de Paris, venus nous prêter main forte au gouvernement. Il deviendra Directeur de Cabinet du Maire de Paris. Raymond-Max Aubert sera son adjoint, après avoir été le premier Secrétaire Général du gouvernement Ukeiwé.

Le discours de Dick Ukeiwé sera affiché, fait exceptionnel, dans toutes les mairies de France.

Mais cette déclaration solennelle comprend également des propositions statutaires innovantes, audacieuses. Le RPCR a travaillé d'arrache-pied pour le mettre au point, et le faire valider par son Comité Directeur. Le document est intitulé : « Plan pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie proposé par le Rassemblement pour la Calédonie dans la République ».

Il instaure quasiment un statut de type fédéral, avec la création de deux grandes régions. L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie demeure un gouvernement local. Le Congrès du Territoire est constitué par la réunion des assemblées régionales. Une répartition des pouvoirs confère à chacune de ces institutions des compétences réelles.

Ce statut est, en matière de coordination entre les trois Exécutifs, plus abouti que le statut actuel! En effet, il prévoit la création d'une Conférence des Présidents, organe consultatif regroupant les Président du gouvernement et des Régions. Cette Conférence est « informée du budget du Territoire préalablement au Congrès », « émet un avis sur les réglementations financières du Territoire ayant une incidence sur les Régions », « est également compétente pour donner un avis sur les questions touchant à la sécurité des populations sur le Territoire ».

Il propose également la création d'un « Sénat Coutumier » et d'un Comité Économique et Social.

L'État y conserve les compétences régaliennes et la gestion des ressources stratégiques.

Le « Plan » prévoit enfin un intéressant « Schéma de réforme foncière ».

Dans son allocution, Dick Ukeiwé lance également de sévères critiques à l'état d'urgence décrété sur le Territoire. « *Que constatons-nous? La situation ne s'est nullement améliorée, les désordres continuent, les sabotages sur mine se multiplient, et les assassins d'Yves Tual courent toujours!* ». Et s'adressant au Premier ministre : « *A quoi sert l'état d'urgence?* ». «... *il ne s'applique qu'à ceux pour qui il est inutile* ». « *Tandis que le FLNKS continue de s'exprimer par ses voies habituelles : barrages, incendies, attentats, les Calédoniens favorables à la France se voient retirer tous leurs moyens d'action politique : ils sont empêchés de se réunir, de s'organiser et de préparer le scrutin d'autodétermination* ». Quant à sa prolongation, poursuit le Sénateur,

*« elle provoquerait une véritable régression économique du Territoire, la ruine de nombreux commerçants, en particulier restaurateurs et hôteliers, et l'augmentation du nombre de chômeurs ».*

Le 10 février, Jacques Lafleur appelle les Nouméens à ne pas respecter le couvre-feu. A midi, Pisani publie un communiqué menaçant indiquant que « au nom de la loi et sans faiblesse seront appréhendés et poursuivis ceux qui violeront la loi et plus encore, ceux qui ont incité leurs concitoyens à violer la loi ». Le soir, deux mille voitures klaxonnant et cinq mille personnes défilent dans la ville jusqu'à 2 h du matin!

### **Boycott de la rentrée scolaire**

Mars 1985. C'est la rentrée scolaire. Lors de son congrès du 10 février dernier au cours duquel Eloi Machoro a été remplacé par Léopold Jorédié au poste de Secrétaire Général, un « boycott actif » de la rentrée a été évoqué par l'Union Calédonienne. Sur le chemin des écoles, des collèges et des lycées, l'appréhension est donc présente. Et ce sentiment est justifié.

A Nouméa, l'école de la Montagne coupée a été saccagée. Des rumeurs alarmantes circulent. Cependant la scolarité est normalement assurée. Mais partout ailleurs, sur la Grande Terre comme aux Iles, la violence a surgi. Barrages à Ouvéa, école de Fayahoué incendiée, écoles désertes à Lifou, tous les cars de ramassage scolaire détruits à Thio. A Unia, une « école populaire kanak » a été ouverte en lieu et place de l'école catholique.

Le gouvernement local se déplace, et tente de ramener la situation à la normale. Mais pendant que les exactions se poursuivent – maisons incendiées, 17 camions poubelle sabotés à Nouméa – , un nouveau drame s'est joué à Pouébo. Alors qu'il venait de lever un barrage avec ses hommes, le major Lecomte est atteint mortellement au dos par un sabre d'abattis lancé à toute volée. A Thio, découverte macabre : on a retrouvé le corps d'un jeune kanak dans la rivière.

Le 22 mars, parmi les multiples exactions, l'incendie d'une grande chefferie d'Ouvéa prend un relief particulier. Cet acte illustre le recul de la coutume dans ce maelstrom de violence.

Fin mars, Edgard Pisani s'envole pour Paris. Il est suivi par Dick Ukeiwé qui présente à la presse son plan pour la Nouvelle-Calédonie. De son



côté, Charles Pasqua qui a récemment séjourné sur le territoire, dépose un rapport sur l'audiovisuel démontrant ce qu'il qualifie de parti pris en faveur des indépendantistes. La naissance de Radio Rythme Bleue n'est plus très loin.

Sur le territoire, la pression ne baisse pas. Une enseignante au Collège de Poindimié, Simone Heurtaux, est assassinée alors qu'elle circule entre Coula et Nédivin, dans le col des Roussettes. Le 20 avril, Lucien Georges, monsieur paisible de 80 ans, est tué à coups de sabre d'abattis à Païta.

Le 30 avril, lors du Congrès du RPCR, Jacques Lafleur est réélu triomphalement Président du mouvement. Gabriel Kaspereit, député de Paris, est présent pour apporter le soutien de Jacques Chirac, et il lit un message de Roger Chinaud, au nom de l'UDF. Les discours sont fermes, aussi bien à l'égard du pouvoir socialiste, qu'en direction des indépendantistes.

### ***Le statut Fabius-Pisani***

Ce jour-là, Pisani est revenu. Avec son projet de statut.

Ce qui frappe, évidemment, c'est le découpage des 4 régions qui donne clairement le pouvoir aux indépendantistes dans 3 d'entre elles, et peut-être au Congrès. Ainsi, la région Centre va de Poya à Boulouparis sur la côte ouest, et s'étend de Houaïlou... à l'Île des Pins. La région Sud, où les anti-indépendantistes sont à coup sûr majoritaires, est réduite à l'agglomération formée de Nouméa, Mont Dore, Dumbéa et Païta!

Le 8 mai est une nouvelle journée d'émeute sanglante. Sur la Place des Cocotiers, 200 militants indépendantistes manifestent. Ils sont rapidement face à face avec des militants du RPCR, tandis qu'un cordon de CRS s'interpose. Bientôt, la confrontation dégénère. Lacrymogènes, bris de vitrines, saccages de voitures.

L'émeute se déplace à la Vallée du Tir, autour du siège de l'Union Calédonienne. Pour éviter un drame absolu, Jacques Lafleur, Roger Laroque et Auguste Parawi Reybas tentent de contenir la rage des anti-indépendantistes. On se bat un peu partout. Des coups de feu éclatent. Les CRS utilisent alors des grenades offensives. Une épaisse fumée recouvre le quartier. Des affrontements ont lieu jusqu'à la Cité Pierre Lenquette.

Le bilan sera lourd : une centaine de blessés dont l'un touché très grièvement par une grenade à tir tendu, Richard Gaüzères, qui perdra la vue, et un mort, le jeune Zongo, tué d'une balle à Montravel.

Un sous-marin marin nucléaire d'attaque français à Nouméa! Ce 10 mai, Charles Hernu, Ministre de la défense, se fait déposer par hélicoptère sur le Rubis qui fait une entrée remarquée dans la capitale. En laissant entendre que le port pourrait abriter une base dédiée aux sous-marins français, le gouvernement de la République entend donner corps aux déclarations du Président de la République sur la volonté de la France de confirmer sa présence et son rôle dans le Pacifique. Cette affaire n'aura jamais de suite...

Cela, évidemment, ne met pas un terme aux troubles. Dans la nuit du 13 au 14 mai, 3 attentats sont perpétrés à Nouméa : un dynamitage au Lycée Do-Kamo, un second au Palais de Justice, un troisième au Cercle Nautique Calédonien où un voilier est envoyé par le fond.

Fin mai, Pisani, en déplacement à Paris, y reste! Les Calédoniens apprennent en effet sa « promotion » à la fonction de Ministre de la Nouvelle-Calédonie, et la nomination de Fernand Wibeaux au Haut Commissariat. Ce dernier est un diplomate. Il rétablira un peu de sérénité dans le paysage tourmenté de Calédonie.

Le couvre-feu est levé le 14 juin. Les Calédoniens retrouvent une vie à peu près normale. Disons, moins anormale! Pour ma part, j'en profite pour fêter le baptême de Benoît, et ce retour à une forme de liberté.

D'ailleurs, le FLNKS, lors d'un congrès tenu à Hienghène, décide de réintégrer les institutions. Conscient qu'il peut être majoritaire au sein des régions, il accepte de jouer le jeu d'une démocratie qu'il déclare « transitoire vers l'indépendance ». Il maintient ainsi son « gouvernement provisoire ».

A Paris, le Parlement s'est saisi du projet de statut « Fabius-Pisani ». Les débats sont vifs entre les socialistes, le RPR et l'UDF. Jacques Lafleur et Dick Ukeiwé dénoncent un « viol de la démocratie », et mettent en cause Pisani, son action, ses propositions et sa vision de la Nouvelle-Calédonie. Mais rien n'y fait. A l'issue d'une navette et d'un examen en commission mixte paritaire, le statut est adopté. Il devra être amendé suite à une décision du Conseil Constitutionnel, saisi de 8 recours. Le nombre de

sièges de la Région Sud a été ainsi porté de 18 à 21, réparant ce que la haute juridiction a qualifié de « déséquilibre manifeste ». Les nouvelles élections sont fixées au 29 septembre.

Dans l'intervalle, plusieurs visites ont lieu. Une mission du Sénat, conduite par Jacques Larché, est arrivée à Nouméa le 2 juillet. Jacques Médecin, Roger Chinaud et François Léotard le 20 juillet. Les deux Maires procèdent ainsi au jumelage entre Nouméa et Nice, et Dumbéa et Fréjus. Lors de la réunion qu'ils tiennent tous deux à Nouméa devant 6 000 personnes, Jean-Pax Méfret présente sa chanson « Nouvelle-Calédonie » et son refrain qui scande « toujours français », chanson qui sera passée en boucle jusqu'à la fin des événements. Jacques Toubon, Secrétaire Général du RPR arrivera lui à la mi-septembre. Il prépare la venue de Jacques Chirac qui vient soutenir le combat emmené par Jacques Lafleur, Dick Ukwé et Roger Laroque.

Sur le terrain, la pression ne se relâche pas. Parmi les innombrables exactions qui se poursuivent, on peut relever que plusieurs maisons ont été incendiées à Thio, et des familles évacuées vers Nouméa. A Ponérihouen, la famille Devillers est harcelée. A Houaïlou, le magasin de Mick Meunier Malignon, proche de Parawi Reybas, est détruit. A Poya, Madame Marlier est agressée à son domicile.

Le 29 septembre, les élections ont lieu dans le calme. Le « charcutage » opéré par le statut « Fabius-Pisani » donne les résultats craints d'un côté, attendus de l'autre : le FLNKS obtient la majorité dans les régions Nord, Centre et Iles, le RPCR gagne la région Sud et se trouve majoritaire au Congrès.

Le 4 octobre, les présidents de région sont élus. Ce sera Jean-Marie Tjibaou dans la région Nord, Léopold Jorédié dans la région Centre, Yeiwené Yeiwené aux Iles, et Jean Lèques en région Sud. Dick Ukwé devient Président du Congrès. Au Conseil Exécutif siègeront 3 indépendantistes, 2 RPCR et le Haut-Commissaire.

Les Comités de lutte poursuivent leurs actions sur le terrain. Terres revendiquées, abattage sauvage de bétail, clôtures coupées, lettres de menace. A la Foa, un attentat détruit une station service. A Lifou, des cases de militants RPCR ont été incendiées et 9 personnes ont été blessées par balle. A Nouméa, les incidents se multiplient avec des activistes venant notamment de la Cité Pierre Lenquette.

De son côté, le gouvernement de la République qui y a été autorisé, légifère par ordonnances. Elles feront couler beaucoup d'encre et de salive. La procédure pour laquelle le gouvernement Fabius a été habilité lui permet de s'exonérer du vote parlementaire dans 9 domaines sensibles : l'enseignement, les indemnités des victimes d'exactions, la fiscalité, le régime foncier, le développement économique, le droit du travail, la régionalisation de l'action sanitaire et sociale, la coordination des régimes de couverture sociale entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole, le développement de la culture, du sport et de l'éducation populaire.

Le RPCR, majoritaire, les rejettera au Congrès.

Les exactions et les incidents se poursuivent inlassablement. Agressions et plusieurs journées de tension entre Wallisiens et Kanak à Saint Louis, cases de ce qui deviendra Kowe Kara incendiées, pillage de magasin à Poum, 3 blessés graves par balle à Lifou.

A Paris, un nouveau projet d'ordonnance provoque des remous. Il s'agit d'une amnistie qui serait accordée aux auteurs de délits commis entre fin octobre 1984 et fin août 1985, sauf ceux visant les forces de l'ordre et les crimes contre les personnes.

Autre nouvelle qui, cette fois-ci, remplit de joie le RPCR : Pisani n'est plus Ministre de la Calédonie et devient chargé de mission à l'Elysée. Ce 17 novembre 1985, Jacques Lafleur, au micro de la toute jeune radio anti-indépendantiste RRB, se réjouit et déclare que « on souhaite que les choses se simplifient et reviennent à la normale ».

Le 18 novembre est une journée triste pour la Calédonie. En 1984, c'était le début de l'insurrection. Un an plus tard, les Calédoniens apprennent le décès de Roger Laroque, Maire de Nouméa depuis 38 ans, et résistant résolu aux côtés de Jacques Lafleur et de Dick Ukwé. Même Jean-Marie Tjibaou dit de lui qu'il a été un « grand adversaire qui n'a jamais démissionné ».

Quatre mois nous séparent encore des élections législatives et du changement de majorité attendu. Localement, la vie s'organise tant bien que mal, avec les nouvelles institutions. Sur le terrain, l'ordre n'est toujours pas rétabli. Les locaux de l'Office foncier sont incendiés. A Thio, l'assassin présumé d'Yves Tual a été appréhendé. A Canala, nouveaux barrages. A la Foa, le vieux monsieur Chatenay a été assassiné à coups

de sabre d'abattis. A Poya, prise d'otage par le FLNKS pour obtenir l'expulsion de travailleurs wallisiens, et contre-prise d'otage du Maire et de militants du FLNKS.

A Nouméa, un deuxième attentat vise le Palais de Justice. Cette fois, toute la partie centrale du bâtiment est détruite par une forte charge explosive.

Mi-janvier 1986, Pierre Joxe, Ministre de l'intérieur se rend en Nouvelle-Calédonie. Il est accueilli par une ville fantôme : Nouméa, totalement morte, impressionnante de silence. Il en est de même pour tous les villages visités dans l'intérieur. Le Ministre ne pourra avoir la moindre rencontre avec un élu loyaliste !

Le 16 mars arrive enfin. Le FLNKS a décidé un « boycott passif » des législatives. Seuls, au titre des indépendantistes, le LKS et le Parti Fédéral Kanak y participent. Le scrutin est un scrutin de liste car les socialistes ont (déjà) résolu d'y introduire une dose de proportionnelle. En Calédonie, une liste d'union des loyalistes présente comme candidats Jacques Lafleur, Maurice Nenou, Bernard Herpin du Front National et Simon Loueckhote.

Jacques Lafleur et Maurice Nenou sont élus. Pour Maurice, que j'avais rencontré pour la première fois sur la propriété de César Genegei à Plum, c'est une haute fonction nouvelle. A Plum, Dick Ukeiwé l'avait littéralement « mis sur orbite » en proposant sa nomination à la présidence d'une nouvelle association mélanésienne : « Tradition et Liberté ». Maurice, « fils » de l'AICFL, généreux et tolérant, enseignant et pédagogue respecté, apporte un souffle nouveau et un espoir aux milliers de kanak chassés de chez eux par le FLNKS, ou en proie aux pressions et aux menaces quotidiennes dans leurs tribus.

### ***Jacques Chirac Premier ministre vient en Calédonie***

Au plan national, les socialistes ont perdu la majorité. Jacques Chirac est chargé par le Président de la République, de former un nouveau gouvernement. Bernard Pons sera son Ministre de l'Outre-mer. La nouvelle majorité revient à un scrutin législatif uninominal. La Nouvelle-Calédonie comprendra 2 circonscriptions.

Fin avril, Yann Céline Uregei est revenu de Libye, accompagné de 6 stagiaires kanak. Cependant, la Nouvelle-Calédonie non-indépendantiste a repris espoir. Le 29, Bernard Pons est accueilli avec enthousiasme.

Il rend visite aux réfugiés kanak chassés de chez eux par le FLNKS, et accueillis à Dumbéa.

Au Congrès, il présente le projet de loi-programme pour la Nouvelle-Calédonie.

Premier point : le scrutin d'autodétermination aura lieu avant un an. Deuxième point, pour ce qui concerne le statut proprement dit, il maintient les 4 régions mais restreint leurs pouvoirs en transférant une partie au Haut-Commissaire. L'Office foncier et l'Office de développement des régions sont dissous et remplacés par l'Adraf, Agence de Développement rural et de Développement foncier.

Bernard Pons donne des assurances sur le retour à la paix civile et le redémarrage économique. Le FLNKS, de son côté, dénonce ce qu'il qualifie de « provocation ».

Début juin, Jacques Lafleur qui s'est rendu à Paris, est hospitalisé d'urgence à la suite d'un accident cardiaque. L'émotion est vive en Calédonie où le Président du RPCR est le leader incontesté de la « résistance », et derrière qui toute la population loyaliste s'est rangée.

De son côté, l'armée effectue sur tout le territoire un remarquable travail de présence et d'assistance à la population. Les militaires construisent des routes, réparent des bâtiments endommagés, aident les familles aussi bien dans les tribus qu'en milieu rural.

Début août, Fernand Wibeaux est rentré définitivement à Paris. C'est Jean Montpezat qui le remplace. Un ancien du cabinet de Paul Dijoud et de Georges Lemoine. A la veille de sa nomination, il est Trésorier Payeur dans le département de l'Orne.

L'Union Calédonienne a réuni son Comité Directeur à Thio. Deux motions importantes ont été adoptées.

La première décide le maintien des élus UC dans les institutions considérées comme des structures de lutte et de réforme irréversible vers un processus d'indépendance. La seconde vise l'international : avec le soutien des pays du Forum du Pacifique, le FLNKS va demander la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser.

Jean-Marie Tjibaou maintient en revanche sa position sur le referendum d'autodétermination : seuls les kanak doivent y participer. Mais, ajoutez-

t-il, « une porte de sortie » est possible si les protagonistes se mettent autour d'une table...

Début septembre. Comme il l'a promis, c'est à la Nouvelle-Calédonie que Jacques Chirac, nouveau Premier ministre, consacre son premier voyage outre-mer. Il est accompagné de Bernard Pons, Ministre de l'Outre-mer, de Gaston Flosse, Ministre pour le Pacifique, de Christian Bergelin, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. Quinze mille personnes enthousiastes viennent l'acclamer devant la Mairie de Nouméa.

Cette visite irrite profondément le FLNKS. Yeiwené Yeiwené annonce à l'AFP un boycott du referendum et un boycott des Jeux du Pacifique prévus pour décembre 1987 à Nouméa.

Le 15 novembre, Jacques Lafleur accompagné de ministres du gouvernement Ukeiwé et d'élus du Congrès, se rend à Thio. Le Maire FLNKS a accepté que la réunion se déroule à la mairie. L'ambiance est bon enfant. Les discours appellent à l'apaisement et à la reconstruction de la Calédonie.

C'est pendant notre retour que nous apprenons que des voitures sont tombées dans une embuscade à la hauteur de la tribu de Saint Philippo. Au village, les gendarmes mobiles s'interposent sur le pont entre un groupe du FLNKS qui se dirige vers le centre, et la population loyaliste qui vient à sa rencontre. Soudain, des coups de feu claquent. Une personne est gravement blessée. Un jeune homme de 17 ans, James Fels, est mortellement atteint au ventre. Événement tragique qui, une fois encore, bouleverse le territoire.

Ainsi va la Calédonie, cahin-caha, entre drames et désordre, entre incertitude et espoir. Des institutions sont en place et fonctionnent, mais l'insécurité et la peur règnent un peu partout. L'économie a du mal à repartir. L'activité de la SLN a été sérieusement ralentie par les nombreux sabotages dont ses installations ont été l'objet. Le tourisme est au point mort. Miraculeusement, nous avons réussi à maintenir un flux d'une quinzaine de milliers de japonais. Mais la clientèle australienne et néo-zélandaise affiche les mêmes résultats : 0 touriste!

### ***Un referendum. Pour rien ?***

Le territoire arrive ainsi au referendum du 13 septembre 1987.

Cinq mois auparavant, Jean-Pierre Elkabbach a reçu dans son émission « Découvertes » les leaders calédoniens protagonistes : Jacques Lafleur

et Dick Ukeiwé face à Jean-Marie Tjibaou et Yeiwene Yeiwene. Le débat est courtois, mais incisif.

Jean-Marie Tjibaou prononce une phrase qui reste toujours d'actualité : « Vous allez gagner le referendum et après ? Le lendemain ? Vous allez nous découper en rondelles de saucisson ? »

Jacques Lafleur : « Pour vous, Monsieur Tjibaou, le dialogue c'est seulement prendre, or le dialogue, c'est aussi donner ». Phrase tout autant d'actualité!

Dans la perspective du scrutin d'autodétermination que le FLNKS a décidé de boycotter, mais « passivement », de multiples sit-in sont organisés à Nouméa, et en particulier, sur la Place des Cocotiers. Au cours de l'un d'entre eux, Jacques Lafleur prend une initiative dont il a le secret : il arrête sa voiture, et fend la foule des manifestants en se dirigeant vers Yeiwené Yeiwené : « Vous dites que je suis contre tout dialogue. Moi, je vous invite à discuter ». Du coup, le leader indépendantiste fait lui-même la circulation pour laisser le député repartir au milieu de la foule...

Côté RPCR, il a été décidé d'organiser le 9 septembre « la Fête de la Liberté » sur le site de l'ancien vélodrome Georges Brunelet. Le rassemblement est grandiose. Trente-cinq mille personnes en bleu blanc rouge, enthousiastes, gaies, des danses, des chants, « Nouvelle-Calédonie » de Gabriel Simonin qui passe en boucle. Je suis chargé de l'animation au podium. Jamais, je n'aurai à nouveau un tel public!

Le soir, les participants découvrent un spectacle au rayon laser. C'est quasiment une première à Nouméa. En duplex interviennent de métropole François Léotard, Jacques Toubon, Bernard Pons. Des orateurs se succèdent. Je me souviens avoir du littéralement « couper le micro » à un élu d'un territoire voisin qui, probablement pris d'ivresse devant une telle foule, ne voulait plus s'arrêter de parler! Quand enfin interviennent Maurice Nenou, Dick Ukeiwé et Jacques Lafleur, c'est du délire.

En clôture, la Marseillaise est reprise par les 35000 personnes. C'est comme un immense cri qui s'élève. Beaucoup de larmes d'émotion coulent sur les visages ce soir-là.

Le 13 septembre, les bureaux de vote sont pris d'assaut. Le résultat est sans appel. Malgré le boycott, la participation est de 60 %! Bien sûr, le

vote pour le maintien de la Calédonie dans la République est un véritable plébiscite : 98,30 %.

Dès le lendemain, Jacques Chirac annonce qu'il nous rendra visite en Concorde. L'immense oiseau blanc atterrit à Tontouta le 17 septembre. Le Premier ministre et Bernard Pons recevront, Place des Cocotiers, un accueil à la mesure de la reconnaissance de ceux qu'ils ont soutenus pendant ces longs mois.

Mais il est écrit que, décidément, aucun referendum ne résoudra la difficile question calédonienne.

Quelques mois plus tard se déroule l'élection à la Présidence de la République. Jacques Chirac est face à François Mitterrand, candidat à un nouveau mandat. Sur le territoire, on se prépare à de nouvelles élections régionales pour le statut Pons2, nouveau statut proposé par Bernard Pons et adopté par la loi du 22 janvier 1988.

Un nouveau drame se prépare.

### **Le drame d'Ouvéa**

A Fayahoué, sur l'île d'Ouvéa, dans cette perspective, la brigade de 3 gendarmes a été renforcée de 28 gendarmes mobiles.

Le 22 avril 1988 au matin, 2 jours avant le premier tour, la gendarmerie est assaillie. Quatre gendarmes sont tués.

Les vingt-sept autres gendarmes, désarmés, sont pris en otage et séparés en deux groupes. Le premier groupe, dirigé par Chanel Kapoeri, se rend dans le sud de l'île à Mouli, où les personnes retenues sont finalement libérées trois jours plus tard, à la demande des coutumiers. Le second groupe de seize otages conduit par Alphonse Dianou est emmené dans une grotte près de la tribu de Gossanah.

Tout a été dit et écrit sur cette page dramatique et sanglante. L'assaut, décidé au plus haut niveau de l'État, mobilise l'armée et la gendarmerie, l'EPIGN, le GIGN, les commandos d'élite Hubert et 11<sup>e</sup> choc. Il permettra la libération des otages. Le bilan est lourd. 21 morts, comprenant 19 indépendantistes et 2 militaires. Le retentissement national de cette opération est considérable. Les commentaires viendront alimenter les innombrables polémiques de la campagne présidentielle.

Jacques Chirac est battu. François Mitterrand est réélu. Il nomme Michel Rocard à la tête du gouvernement. Le nouveau Premier ministre constitue aussitôt « la mission du dialogue » composée d'autorités morales civiles et religieuses. Elle tente, avec succès, de renouer le contact avec les « belligérants ».

### **Les Accords de Matignon**

En juin, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou se rencontrent à Paris, sous l'égide de Michel Rocard. Le 26 du même mois, des accords sont signés entre le RPCR, le FLNKS et l'État. Leur contenu est dense et riche. Ils rétablissent la paix en Nouvelle-Calédonie, jettent les bases d'un nouveau statut instaurant un partage des pouvoirs entre les indépendantistes et les non indépendantistes pour reconstruire le territoire. Un nouveau scrutin d'autodétermination est prévu dans un délai de 10 ans. Le corps électoral sera composé, non pas des seuls Kanak comme le demandait le FLNKS, mais des habitants présents depuis 2 ans au moins sur le territoire à la date du scrutin.

Je rappellerai ce que j'inscrivis moi-même sur ce sujet dans mon ouvrage de 2005 « 2018 La fin de l'Accord de Nouméa – la solution est dans la France ».

*« Dans une Calédonie de 200 000 habitants, à majorité favorable au maintien du territoire dans la République, le FLNKS n'avait aucune chance de retrouver le pouvoir qu'il avait goûté de 1982 à 1984. Mais dans une Calédonie réduite aux seuls Mélanésiens dont 35 % n'étaient pas indépendantistes, le FLNKS était assuré d'une large majorité, donc du pouvoir. »*

*« C'est sur ce point que les protagonistes calédoniens et Michel Rocard avaient trouvé un audacieux point d'équilibre. Jacques Lafleur voulait une Calédonie française pour tous, Jean-Marie Tjibaou voulait la reconnaissance de la dignité kanak, le pouvoir, et une perspective d'indépendance, l'État voulait le respect des droits constitutionnels : ce fut la création des Provinces dotées de pouvoirs réels et très importants, l'invention du principe de rééquilibrage et l'inscription au calendrier d'un referendum d'autodétermination. Chacun, ensuite, pouvait y projeter ses propres perspectives, sa propre action politique, à l'exclusion de toute forme d'apartheid. »*

« C'est le génie de « l'accord » de Matignon. Il sera poli, affiné par l'Accord de Nouméa. Et personne ne doit l'oublier : c'est à ce prix que la Nouvelle-Calédonie eut une chance de retrouver la paix civile. »

Les Accords de Matignon ont ouvert une nouvelle page des relations entre les indépendantistes et les non-indépendantistes. Cette page est constituée de 3 chapitres essentiels :

- Premier chapitre : le RPCR accepte un véritable partage du pouvoir politique, économique et social, par la création des trois provinces,
- Deuxième chapitre : le FLNKS renonce à son dogme « seuls les Kanak, peuple colonisé, peuvent participer au scrutin d'autodétermination » de novembre 1988. Cette évolution fondamentale ouvre la voie à la participation des autres habitants non-kanak,
- Troisième chapitre : pour obtenir l'accord du FLNKS qui objectait : « il suffirait que vous fassiez venir 1 million de personnes en Calédonie pour que nous soyons définitivement noyés dans notre propre pays » – , l'État et le RPCR acceptent le principe d'un « corps électoral gelé » pour le referendum.

Sans cette disposition, les Accords de Matignon n'auraient pas été signés.

Ces accords sont un coup de tonnerre dans le ciel des Calédoniens, encore incrédules. Mais pour qui un formidable espoir est en train de renaître. Ils seront illustrés par la fameuse « poignée de main » entre Jacques Lafleur et Jean Marie Tjibaou.

Le plus dur a été fait, mais les difficultés ne sont par pour autant terminées !

### **Les accords Oudinot**

En août, deux délégations, l'une du FLNKS, l'autre du RPCR, se retrouvent au Ministère de l'Outre-mer à Paris sous les auspices de Louis le Pen et d'Alain Christnacht, pour « traduire juridiquement les Accords de Matignon ». En clair, il s'agit de se mettre d'accord sur le futur statut de la Nouvelle-Calédonie, et sur les conditions du referendum national auquel, fait exceptionnel, il sera soumis.

Sur ces « accords Oudinot », tout a également été dit et écrit.

Je soulignerai cependant deux points.

Le premier concerne l'accord étonnant sur le nombre d'élus dans la future Province sud, que nous jugions insuffisant pour... que le RPCR ait la majorité dans cette Province ET au Congrès. L'État, dans son document de travail, proposait le chiffre de 22. Nous en voulions 10 de plus.

Nous plaitions qu'il fallait, pour assurer l'application des accords, que nous soyons majoritaire au Congrès puisque le FLNKS ne le pouvait pas. Les discussions traînaient. Raphaël Pidjot allait calculer le ratio élu/électeur quand Jean-Marie Tjibaou trancha assez abruptement. « C'est pas de l'arithmétique, c'est politique ». Et il donna son accord au nom de la délégation FLNKS. Accord, vous avez dit accord ?

Le second concerne la dernière exigence portée par le leader indépendantiste, celle qui ferait que les accords de Matignon seraient ou ne seraient pas.

### **L'amnistie des crimes de sang**

A 3h du matin, au grand dam du ministre et de ses collaborateurs, nous négocions entre Calédoniens à la demande du FLNKS et parvenions à la phase ultime d'une solution institutionnelle acceptée par tous. Malgré la fatigue, l'espoir était immense, et probablement partagé.

Jean-Marie Tjibaou posa alors la dernière condition. « *Je suis d'accord sur tout ce que nous avons négocié ensemble. Mais nous ne signerons pas, je ne peux pas signer, si la loi ne prévoit pas une amnistie des crimes de sang pour nos militants* ».

L'ambiance s'était brutalement refroidie. Amnistie. Pour tous les crimes commis ! Comment accepter cela ? Et pourtant, nous étions conscients qu'alors, tout pouvait basculer, dans un sens comme dans l'autre, vers la paix, ou vers le retour à la violence. Nous savions aussi que cette amnistie s'adresserait aux deux camps...

Ce rappel n'est pas un détail. Il est essentiel, à la fois pour la concrétisation des Accords de Matignon, et pour les leçons politiques que nous en retirerons quelques mois plus tard.

Nous ne pouvions évidemment prendre seuls à Paris cette dramatique décision. C'était presque le bout de la nuit. A 3h du matin, nous avons appelé « le député ». Il était le chef du RPCR. Mais à cet instant, il était

aussi le chef de la résistance, celui qui avait rassemblé tout le camp des « loyalistes ».

Evidemment, nos bases n'avaient pas été consultées, et il n'était pas envisageable qu'elles le fussent dans les présentes circonstances. Jacques Lafleur donna néanmoins son accord, estimant qu'un « pardon », même aussi dramatique, était un prix acceptable à payer pour que 200 000 calédoniens retrouvent la paix, et l'espoir de construire ensemble un territoire nouveau.

A notre retour, le Comité Directeur du RPCR, au Mont Dore, fut des plus houleux. Certains reprochaient ouvertement à Jacques Lafleur, non pas les « accords », mais l'amnistie, pourtant condition des accords. L'amnistie, c'était clairement passer l'éponge sur tous les crimes, depuis celui d'Yves Tual et d'Emile Mézières, jusqu'à celui de Lucien Georges et des autres.

Il lui était également reproché d'avoir pris la décision seul. Bien sûr. Mais chacun sait que si une consultation avait eu lieu dans nos instances, dans nos sections, auprès de nos adhérents, le refus de l'amnistie l'aurait emporté sans coup férir. Le Rassemblement n'aurait pas pu signer. Et il n'y aurait jamais eu d'Accords de Matignon. Juste la poursuite de la violence et la faillite de la Calédonie...

Les Accords de Matignon, d'ailleurs, furent rejetés majoritairement par les habitants de l'agglomération. A Nouméa, Mont Dore, Dumbéa et Païta, le « non » atteignit les 65 %.

Combien sont-ils, aujourd'hui, à refuser ces accords qui ont conduit, 10 ans plus tard, à l'Accord de Nouméa? Combien sont-ils à avouer, tout simplement, qu'ils furent « contre »?

La situation que la Calédonie connaît aujourd'hui, de paix, de prospérité, de perspectives prometteuses en est pourtant le fruit. C'est ainsi que dans des circonstances hors norme, un homme d'État doit savoir prendre une décision solitaire de cette nature, quand la passion, la vision d'avenir, risquent de manquer à la démocratie participative. Combien même ce type de décision doit impérativement être l'exception et certainement pas la règle.

La deuxième leçon, ce sont les élections provinciales qui me l'ont donnée. Jacques Lafleur et le RPCR remportèrent la majorité absolue quelques

mois plus tard à peine. Preuve que choqués, mécontents, parfois révoltés, les électeurs sont aussi capables de comprendre et de « faire la part des choses » si l'on prend la peine, même a posteriori, de leur expliquer, et encore, de leur expliquer. C'est ce que nous fîmes.

## **UN ACCORD NULLEMENT SECRET ENTRE LE RASSEMBLEMENT ET LE FLNKS**

Depuis 25 ans, les Calédoniens ont réappris à vivre ensemble. Y compris dans les institutions. A tel point qu'on a soupçonné le Rassemblement d'une alliance « contre nature » avec l'Union Calédonienne et le Parti Travailleur...

Triste trou de mémoire. Un trou dans lequel est tout simplement tombée l'existence réelle, officielle, signée, de deux accords successifs passés entre le Rassemblement et le FLNKS : celui de Matignon en 1988, celui de Nouméa en 1998!

Ces accords ont même survécu à la disparition tragique des principaux signataires du FLNKS. Le 4 mai 1989, alors qu'ils assistent à la levée de deuil des 19 militants indépendantistes morts lors de l'assaut de la grotte, Jean Marie Tjibaou et Yeiwené Yeiwené sont tués à bout portant par Djubelly Wea.

A cet instant, à Paris comme à Nouméa, chacun s'interroge. Est-ce la fin des accords, le retour aux incertitudes, à la violence?

Il n'en sera rien. Le FLNKS, le RPCR et l'État s'engagent à poursuivre la démarche ouverte le 26 juin de l'année précédente. Cette tragédie donne un sens encore plus grand à la valeur de ce qui a été signé entre les deux grandes formations politiques et les représentants de la République.

La dimension de ces accords qui ont bouleversé l'histoire de tout un pays fait qu'ils sont hors norme, par rapport à des accords du type « accords de branche » entre les partenaires sociaux, ou « accords pour lutter contre la vie chère » entre partenaires sociaux, gouvernement et Congrès. Même si, bien entendu, ces accords « normaux » sont tout à fait respectables et importants.

Non. Les Accords de Matignon et de Nouméa ont un contenu politique, au sens noble du terme. Ils ont instauré le retour à la paix civile, condition

indispensable au progrès économique et social. Ils ont reconnu le passé colonial de la Nouvelle-Calédonie, pour mieux le « solder ».

Ils ont pour dessein de préparer un avenir en commun, partagé par ceux qui s'affrontaient, les armes à la main.

Pour cela, avec pour troisième partenaire l'État, il a été conclu entre le Rassemblement et le FLNKS, non pas une alliance, mais des accords et bonne et due forme. Accords pour construire « ensemble » une collectivité nouvelle, fondée sur le respect mutuel

Ces accords sont vécus au quotidien. Ils sont inscrits dans l'organisation institutionnelle même de la Calédonie. Ils sont donc plus qu'une simple alliance : ils constituent une exigence décidée par les voies démocratiques.

Il n'y qu'une façon de les nier, une seule : révoquer l'Accord de Nouméa, et par voie de conséquence, les Accords de Matignon, puis replacer la Nouvelle-Calédonie là où elle était, en 1984.

## **L'IMPOSSIBLE INDEPENDANCE**

Pierre Frogier l'a déclaré, le 15 décembre 2012, au Comité Directeur du Rassemblement tenu à Païta : « la Nouvelle-Calédonie ne sera jamais indépendante ». Comment assumer une telle affirmation ?

Parfois, lorsque l'on m'interroge à brûle pourpoint, je réponds par une question : « citez-moi, dis-je, l'exemple d'un non-indépendantiste qui soit devenu indépendantiste par conviction ».

Bien sûr, on me rétorquera qu'aux Iles Loyauté, plus aucun élu non-indépendantiste ne siège à la Province. Outre notre mauvaise organisation, nos divisions politiques, s'agit-il d'une « résignation politique » ou d'un vrai choix politique ? Et si demain on organisait, juste pour les Iles, un scrutin d'autodétermination pour savoir qui veut réellement l'indépendance ? Galéjade, bien sûr, puisque contraire à l'Accord de Nouméa.

On pourrait argumenter sur l'impossibilité de l'indépendance pour des raisons économiques. Celles-ci sont évidentes. On cite évidemment en premier lieu les transferts effectués par l'État vers la Nouvelle-Calédonie, notamment pour assurer le fonctionnement de ses services, au titre des aides directes aux collectivités de la République, au titre des

compensations prévues dans le processus des transferts de compétence, au titre enfin de la défiscalisation.

Ces transferts représentent près du quart de notre PIB. Les annuler conduirait obligatoirement à réduire dramatiquement le niveau de vie et donc les avantages sociaux de la population locale. Elle ne l'acceptera jamais démocratiquement, c'est une constante dans le réflexe contemporain des « droits acquis ». Quant à imaginer que la France pourrait poursuivre une aide financière à un tel niveau en faveur d'un nouvel État ayant choisi de rompre, on peut toujours croire au Père Noël...

On pourrait également appeler à constater l'évolution du monde, après les grandes périodes de décolonisation radicale, entre les années 60 et 80. Nous vivons désormais dans un monde globalisé. Les économies se sont développées à une échelle planétaire. C'est Mittal, Indien installé à Londres, qui règle le sort du site industriel de Florange, en Lorraine. La croissance des pays industrialisés, y compris de la Nouvelle-Calédonie, dépend directement de celles de la Chine, de la Corée du Sud, du Japon.

L'Europe, elle-même poursuit sa construction en abandonnant ce qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, était considéré comme élément de souveraineté : les monnaies nationales. L'Euro s'est ainsi substitué à la monnaie de 17 nations.

Mais surtout, reste le choix des Calédoniens. Celui-ci doit passer par un scrutin d'autodétermination ouvert à un corps défini consensuellement en 1988 à l'issue d'un referendum national, et présenté devant l'Organisation des Nations Unies.

Ce corps électoral n'est aujourd'hui plus contestable. Sa décision, seule, comptera.

### ***Le corps électoral de la consultation d'autodétermination***

Mais au fait, quel est-il ?

Sa définition résulte de l'article 218 de la loi organique.

« Sont admis à participer à la consultation les électeurs inscrits sur la liste électorale à la date de celle-ci et qui remplissent l'une des conditions suivantes :



- a) avoir été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998,
- b) n'étant pas inscrit sur la liste électorale pour la consultation du 8 novembre 1998, remplir néanmoins la condition de domicile requise pour être électeur à cette consultation,
- c) n'ayant pas pu être inscrit sur la liste électorale de la consultation du 8 novembre 1998 en raison du non-respect de la condition de domicile, justifier que leur absence était due à des raisons familiales, professionnelles ou médicales,
- d) avoir eu le statut civil coutumier ou, nés en Nouvelle-Calédonie, y avoir eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux,
- e) avoir l'un des parents né en Nouvelle-Calédonie et y avoir le centre de leurs intérêts matériels et moraux,
- f) pouvoir justifier d'une durée de vingt ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et au plus tard le 31 décembre 2014,
- g) être nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et avoir atteint l'âge de la majorité à la date de la consultation et avoir eu un de leurs parents qui satisfait aux conditions pour participer à la consultation du 8 novembre 1998,
- h) être nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 et avoir atteint l'âge de la majorité à la date de la consultation et avoir un de leurs parents qui satisfait aux conditions pour participer à la consultation du 8 novembre 1998. »

Cette définition est-elle restrictive par rapport aux conditions fixées par l'article 188 de la loi organique pour être électeurs aux élections des assemblées de Province et du Congrès ?

L'article 188 est écrit comme suit, après modification de la rédaction initiale, modification combattue par le seul Rassemblement, et qui a « gelé » le corps électoral pour les provinciales :

« Le Congrès et les assemblées de Province sont élus par un corps électoral composé des électeurs satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- a) remplir les conditions pour être inscrits sur les listes électorales de la Nouvelle-Calédonie établies en vue de la consultation du 8 novembre 1998,
- b) Etre inscrits sur le tableau annexe et domiciliés depuis 10 ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection au congrès et aux assemblées de province,

- c) Avoir atteint l'âge de la majorité après le 31 décembre 1998 et soit justifier de 10 ans de domicile en Nouvelle-Calédonie en 1998, soit avoir eu un de leurs parents remplissant les conditions pour être électeur au scrutin du 8 novembre 1998, soit avoir un de leurs parents inscrit au tableau annexe et justifier d'une durée de domicile de dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection. »

Il apparaît clairement que le corps électoral des provinciales, et celui de la consultation d'auto-détermination prévue par l'Accord de Nouméa sont quasiment identiques. Enfin presque. Celui de la consultation d'auto-détermination est en effet légèrement plus large puisqu'il est ouvert, selon le c), aux électeurs ayant « eu le statut civil coutumier » ou ceux qui, « nés en Nouvelle-Calédonie », y ont « le centre de leurs intérêts matériels et moraux ».

Est-il possible d'identifier une série de consultations pouvant être un test grandeur nature, c'est-à-dire plus précis qu'un sondage, de ce que serait le scrutin d'auto-détermination ?

La réponse, chacun l'a compris, ce sont les élections provinciales qui se sont déroulées depuis 1998.

Le constat ne laisse planer aucun doute. 60 % du corps électoral du scrutin d'auto-détermination se prononce par avance pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République. On ne voit pas ce qui pourrait modifier radicalement l'opinion de ce corps électoral.

Ainsi donc, les chiffres étant têtus, aucune majorité ne fera accéder la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, et donc à l'indépendance.

Ni en 2014 où aucune consultation n'est prévue, ni en 2022, date ultime possible pour une troisième consultation prévue dans le Préambule de l'Accord de Nouméa... mais pas dans la loi organique qui n'en a inscrit que deux.

Mais, comme le déclarait Jean Marie Tjibaou au micro de Jean-Pierre Elkabach en 1988 : « Vous allez gagner le referendum et après ? Le lendemain ? Vous allez nous découper en rondelles de saucisson ? »

## **LA RECHERCHE DU CONSENSUS**

Bien sûr, Tjibaou avait raison. Des scrutins d'auto-détermination, il y en a déjà eu. Ils n'ont jamais réglé le problème calédonien. Pire, après celui de 1987 soldé par 98,3 % de « oui à la France », la Nouvelle-Calédonie a subi la tragédie d'Ouvéa.

Aux indépendantistes, les Accords fondateurs de Matignon, puis celui de Nouméa devaient ouvrir une perspective. Ce fut, outre les modifications statutaires importantes, un « report d'échéance ». Bientôt, il faudra bien « passer à la caisse »!

Peut-être pouvons-nous envisager un nouveau report d'échéance. Qui ne changera rien au résultat prévisible. Ce qui est sûr, et c'est ce qu'a initié Pierre Frogier, c'est qu'il faut en parler, enfin!

Il le rappelle à chaque occasion : « pour discuter autour d'une table, il faut d'abord que les interlocuteurs acceptent de venir autour de la table, puis de s'y asseoir... pour discuter ». Cela sonne comme une lapalissade, mais c'est pourtant la réalité : depuis plus de 10 ans que l'Accord de Nouméa a été signé, depuis plus de 20 après la conclusion des Accords de Matignon, personne n'a osé débattre de ce qu'il adviendra de la Nouvelle-Calédonie en cas de refus du transfert des compétences régaliennes, et donc en cas de nouveau refus de l'indépendance.

Quel vide, en effet, dans le débat politique d'avenir jusqu'à ce que le Président du Rassemblement propose, au Comité des Signataires de 2010, la création d'un Comité chargé d'explorer les voies d'évolution institutionnelle possible.

Ainsi, ce sujet qui semblait tabou, qui effrayait peut être parce qu'il suggère changement et réforme, notamment pour les indépendantistes, est « posé sur la table ».

Ce qui est certain, c'est que la solution ne sera pas « le referendum ». Elle ne sera jamais une voie imposée par une majorité à une forte minorité. La solution trouvera son fondement dans un partage très vaste de son acceptation. Elle repose sur un consensus.

## **L'EMBLEME DE L'IDENTITE KANAK : redonner une place à la France dans le cœur des indépendantistes**

Ah les drapeaux. Que n'ont-ils fait couler d'encre et de salive, que n'ont-ils engendré de ressentiments, parfois de haine. Ils ne sont pas la seule cause de l'échec du Rassemblement aux récentes élections législatives, loin s'en faut. Mais le souffle ayant été porté sur les braises, qu'ils ont coûté cher à notre mouvement dans l'opinion!

La politique n'est pas un exercice rationnel. Elle comprend aussi de fortes doses de passion, et des doses encore plus fortes de susceptibilité, d'ego.

C'est à dessein que j'ai voulu rappeler l'origine de la revendication d'indépendance. Certes, on peut aussi dire que cette revendication serait « de toute façon » intervenue d'une manière ou d'une autre. Mais en l'espèce, l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie a été revendiquée sous le coup d'une humiliation, pour une entrevue refusée! L'Histoire est pleine de ces impairs, de ces maladroites, de ces vexations, qui ont parfois généré des guerres...

La reconnaissance identitaire kanak, c'est quelque part, la réparation de tout ce qui fut considéré comme une marque de mépris.

Parlons des drapeaux. Bien sûr, s'agissant du drapeau du FLNKS, symbole des violences survenues pendant les « événements », ou de celui de « Kanaky », symbole de l'indépendance kanak et socialiste, il hérisse le poil des non indépendantistes. Il flottait pourtant depuis plus de 20 ans au fronton de mairies du Nord et des Iles...

Ce qui s'est passé le 15 juillet 2010, la levée des « deux drapeaux » en présence du Premier ministre François Fillon, est pour moi d'une autre nature.

Ce jour-là, après une coutume et une cérémonie de levée des drapeaux sur le site du Mwa Ka, Rock Wamytan a remis le drapeau du FLNKS au Sénat Coutumier en précisant qu'il représentait désormais « le drapeau de la civilisation kanak »

Après la cérémonie nous avons partagé un verre. Soudain, la Marseillaise a retenti. Elle était chantée par des femmes, pour la plupart indépendantistes!

Depuis lors, il convient de considérer cet emblème comme celui de l'identité kanak, une identité désormais reconnue aux côtés du drapeau de la République.

Pour moi, cette transition est essentielle.

Bien entendu, on ne pourra empêcher quiconque d'affirmer que c'est avant tout « le drapeau de Kanaky ». Sauf que la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité dans la République et qu'elle n'en sortira jamais. Alors à quoi bon se faire peur.

« *Nous n'oublions pas l'histoire. Mais aujourd'hui, cet emblème a une portée plus large. Il est désormais un support identitaire* ». C'est ce que déclarait un leader indépendantiste le 6 août 2010.

« Reconnaissance de la double-légitimité ». Cette expression a été utilisée mille fois, par son auteur, Pierre Frogier, par François Fillon, alors Premier ministre, par les uns comme par les autres.

En clair, cela signifie, pour une part, la reconnaissance de la légitimité des Kanak. « *Or ce territoire n'était pas vide (Lorsque la France prend possession de la Nouvelle-Calédonie). La Grande Terre et les Iles étaient habités par des hommes et des femmes qui ont été dénommés Kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création* ». Ainsi commence le Préambule de l'Accord de Nouméa accepté par tous.

Pour l'autre part, les indépendantistes reconnaissent, en contrepartie, la légitimité de la République par le maintien ou la levée du drapeau tricolore. Ce n'est pas rien.

Beaucoup se sont déclarés « scandalisés » par « l'absence de geste en retour » à celui initié par Pierre Frogier. Un de nos compagnons a même affirmé que les indépendantistes avaient tout bonnement répondu « par un bras d'honneur ».

Comment peut-on, en connaissant un peu de l'histoire, y compris de l'histoire récente de la Calédonie, énoncer de telles inepties ?

A Ouvéa, le drapeau tricolore avait disparu depuis l'assaut de la grotte qui avait coûté la vie à 19 originaires de l'île.

Je cite Maurice Tillewa, le jeune Maire indépendantiste de l'île. « *C'est un geste symbolique qu'Ouvéa soit la première commune à lever les deux drapeaux de manière officielle* ». Puis « *En 2008, nous avons accroché les deux drapeaux ensemble, mais ils avaient été arrachés. Alors, lorsque Pierre Frogier a fait sa proposition, j'ai souhaité qu'Ouvéa soit la première commune à faire ce geste symbolique* ».

Désormais, chaque fois que les familles et les proches des tués de la grotte passent devant le drapeau tricolore, ils acceptent le geste qui pour eux, a été de lever, non pas le drapeau de l'identité kanak, mais celui de la République. Bras d'honneur ? Comment peut-on affirmer que cela ne leur a rien coûté ?

A Belep, ce 18 novembre 2010, le Maire Albert Wahoulo accueille Pierre Frogier, alors député, et Armand Apruzzese, Commissaire délégué. Là aussi, l'événement ne sera pas de lever l'emblème de l'identité kanak.

Ce sera de hisser le drapeau tricolore.

Albert Wahoulo, résume le sentiment de la commune, rebelle entre toutes pendant les années d'affrontement qui ont suivi le 18 novembre 1984. « *Leur venue, dit-il en visant la présence des deux personnalités, prouve qu'ils acceptent le drapeau de l'identité kanak, et nous, on leur montre qu'on accepte le drapeau tricolore* ».

Élémentaire, direz-vous ? Pas vraiment. Cela faisait plus de 2 décennies que le drapeau de la République ne flottait plus devant ces frontons municipaux.

La France, pour paraphraser Nicolas Sarkozy, ce n'est ni une race, ni une ethnie. La France, patrie des Droits de l'Homme, c'est un partage de valeurs communes, d'un idéal humaniste, d'un idéal commun.

Ainsi, au-delà du symbole républicain, redonner au drapeau national toute sa place, cela signifie que la France, au regard de la population indépendantiste, a réellement regagné le respect, dans les cœurs. Et pourquoi pas demain, de l'affection ? Cela ne valait-il pas un geste ? Chacun l'a vu, lors du parcours de la flamme des Jeux, chacun a pu toucher du doigt cette réalité pendant les derniers Jeux du Pacifique. Qui peut ne pas s'en réjouir ?

Une ombre cependant au tableau. Le respect de l'identité kanak par les autres passe d'abord par le respect de cette identité par les Kanak eux-mêmes.

Reste ainsi, pour les indépendantistes, un « geste » qu'ils n'ont toujours pas accompli, et sans lequel, le mot « respect » ne peut pas prendre tout son sens : celui de la réconciliation avec les clans, les familles, les Mélanésien chassés de chez eux par le FLNKS au cours des événements.

## **LE DRAPEAU COMMUN**

Parlons aussi du drapeau commun. Commun à qui ? Commun à quoi ?

A qui ? Aux indépendantistes et aux non indépendantistes ? Dans ce cas, il s'agit aujourd'hui, du drapeau de la République.

A quoi ? Aux identités calédoniennes ? Voilà un débat qui m'intéresse. Je m'en suis longuement expliqué dans mon essai intitulé « Caldiens ».

« La reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés présentes sur le territoire » est l'un des fondements de « la paix durable » dans le texte n° 1 des Accords de Matignon. Rien de moins !

Les Kanak ont longuement bâti leur identité.

Nous, pas. Nous sommes des « non-kanak », autrement dit, des « sans-identité », parce l'appellation même de non-..., c'est la négation d'une identité.

Pire, l'appellation communautaire couramment admise suggère en permanence que beaucoup de Calédoniens sont des étrangers au pays.

Cela ne touche pas les « Caldoches », terme inventé – « Calédoche » – à l'origine par un ex-communard, le « colonel » Lisbonne qui, pour la petite histoire, créa en 1885 après son retour à Paris, « La Taverne du Bagne ». Établissement renommé à son époque, et situé à l'angle de la rue des Martyrs et du Boulevard Clichy.

Mais lorsque l'on appelle « Wallisien » un Calédonien d'origine wallisienne ? Par définition, un Wallisien est habitant de Wallis, tout comme un Vietnamien est habitant du Vietnam, un Indonésien habitant d'Indonésie ou un Tahitien habitant de Tahiti. Non de Nouvelle-Calédonie... En clair, ces appellations suggèrent que tous sont d'ailleurs, donc pas d'ici !

Alors, il nous faut faire reconnaître « notre » identité, celle des Calédoniens qui ne se revendiquent pas de l'identité Kanak, nés ici ou nés hors de Nouvelle-Calédonie. Un mot inventé par contraction de CALÉDONIENS, les désigne : Caldiens

Cette identité existe. Elle repose sur une langue commune, le français « de Calédonie », comme l'indique une linguiste caldienne, enseignante à Nanterre, Christine Pauleau. Elle se fonde sur une histoire commune et particulière, des habitudes de vie, une cuisine locale, des écrivains, des artistes, des créations. Elle est une identité régionale dans notre République.

Elle n'est pas en conflit avec l'identité kanak, identité première, puisque cette reconnaissance est elle-même une exigence des accords de Matignon et de Nouméa.

Elle « ancrera » solidement chacun, à sa place, sur cette terre. Elle permettra ainsi de percevoir un destin commun dans une famille où l'un des deux enfants, pour l'instant, n'a pas de nom.

Habitants de Calédonie, nous sommes tous Calédoniens, les Kanak et nous, bien sûr.

Nous sommes également Français, de nationalité.

Identitairement, nous sommes des Caldiens, pas des « non-kanak ».

Alors le drapeau commun ?

Il pourra se discuter par la reconnaissance mutuelle des deux identités. Pas avant. Car il serait alors un emblème politique, mais sûrement pas identitaire

## **PARLER DE LA SUITE DE L'ACCORD DE NOUMEA, ENSEMBLE**

L'Accord de Nouméa a une fin, programmée. Certes il peut être prorogé, par une Loi. Et alors ? Cette prorogation ne peut être éternelle !

Aujourd'hui, cette fin est décrite de manière lapidaire dans le document d'orientation de l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998. Je l'avais souligné dans mon ouvrage sur la fin de l'Accord de Nouméa.

Préalablement, il faut rappeler que dans la rédaction actuelle de la Loi Organique, deux referendum et non trois comme le stipule le texte de l'Accord de Nouméa, sont inscrits dans le texte. Sur ce point, résultant d'une décision du Conseil Constitutionnel, les juristes sont partagés. Il y a, d'un côté, ceux qui affirment que la troisième consultation peut tout de même être organisée dans les conditions définies pour les deux premières. Il y a, de l'autre, ceux qui prétendent que la Loi Organique devra être complétée.

Quoi qu'il en soit, cette troisième consultation serait organisée théoriquement au plus tard en 2022.

Dans cette hypothèse, 2022 ou avant, que prévoit le document d'orientation ?

Deux dispositions.

La première : si le choix des électeurs, comme cela est prévisible, est de rejeter la pleine souveraineté et donc de maintenir la Nouvelle-Calédonie au sein de la République, « *les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée* ». Cette orientation est tout de même extraordinairement « maigre ». Mais il est juste de reconnaître que les « signataires » ne pouvaient guère aller plus loin, dans une perspective excluant l'indépendance.

La seconde : « *Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée, l'organisation politique mise en place par l'Accord de 1998 restera en vigueur à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette « irréversibilité » étant constitutionnellement garantie* ».

Ainsi, il n'y a ni le vide, ni le feu ! Mais si je voulais paraphraser Richelieu et de Gaulle, je dirais qu'il est exact que gouverner étant de prévoir, et de rendre possible ce qui est nécessaire, notre « ardente obligation » est bien de nous asseoir autour d'une table pour tenter d'imaginer, ensemble, indépendantistes et nous, une solution définitive pour la Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, il faut d'abord s'asseoir autour de la table ! Peut-être pas totalement « en confiance », mais avec le sentiment partagé que chacun se respecte.

La reconnaissance de l'identité kanak, par son emblème, la reconnaissance de la République, par le drapeau tricolore sont des « marqueurs » essentiels de ce respect.

La discussion peut ainsi s'ouvrir de manière équilibrée, induisant, au loin, une perspective depuis longtemps souhaitée «... ni vainqueurs, ni vaincus... »

### ***Un statut futur excluant toute forme d'indépendance***

« *La Nouvelle-Calédonie ne sera jamais indépendante* ». Cette affirmation de Pierre Frogier traduit notre conviction, et, selon nous, la réalité politique du territoire. Les indépendantistes, légitimement, développent un point de vue différent.

Encore faut-il s'entendre sur la signification du mot « indépendance » au III<sup>e</sup> millénaire.

« *Un nouveau statut excluant toute forme d'indépendance* ». Cette orientation, claire, fixée par le Président du Rassemblement, met fin à tout soupçon d'indépendance-association prétendument préparée en catimini par notre mouvement.

D'ailleurs, et c'est un comble, c'est sous la conduite du RPCR que le Plan Pisani prévoyant une option « indépendance association » a été renvoyé aux calendes en 1985. Et nous serions, aujourd'hui, accusés de préparer une telle « couillonnade » !

Pas d'indépendance pour la Calédonie, et statut excluant toute forme d'indépendance. Le Rassemblement est dans ses marques, dans ses rails. Il est aussi dans son histoire. A lui de renouveler l'exploit de rassembler le plus grand nombre, indépendantistes et non indépendantistes, dans la construction d'institutions calédoniennes définissant le lien « intangible » à la France, la personnalité propre de la Nouvelle-Calédonie, les voies de son propre gouvernement.

### ***ONU, décolonisation et libre détermination***

D'ailleurs, que dit ainsi l'Organisation des Nations Unies sur cette question ?

La résolution 1541 du 15 décembre 1960 avait retenu trois modalités d'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : l'indépendance

et la pleine souveraineté, la libre association avec un État indépendant et l'intégration à un État indépendant.

C'est l'année suivante que fut créé un Comité spécial, appelé par la suite Comité des 24 ou Comité de décolonisation. C'est devant lui que chaque année, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présente un rapport sur l'avancement de l'Accord de Nouméa.

Or, en 1970, la Résolution 2625 du 24 octobre, intitulée « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies » a rajouté une quatrième modalité : « *l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple* » (paragraphe 4, Principe 5).

Ainsi donc, dans le plus grand respect des orientations onusiennes, nous avons la possibilité de mettre un terme à notre situation de territoire en phase de décolonisation par l'adoption d'un « statut politique librement décidé » par nous-mêmes. Ce statut pourrait être ni l'indépendance, ni la libre association, ni l'intégration. Un statut original, « à nous » en quelque sorte, pourvu qu'il soit adopté par le plus grand nombre.

Ce n'est certes pas le premier souci que de se conformer aux prescriptions de l'ONU. Cependant, non seulement, par cette voie, nous réglerions nos propres problèmes, mais nous enlèverions, en sus, une épine dans le talon de la France, et nous serions, enfin, un quasi-modèle de décolonisation paisible de ce début de siècle.

## **SECURITE ET JUSTICE SOCIALE : ETRE PROCHES DES GENS**

Cette quête statutaire ne doit pas, pour autant, nous faire perdre de vue l'attente de la population d'une vie meilleure. Bien sûr, chacun « voit midi à sa porte ». Dans le monde féroce, dépressif, où nous vivons, les Calédoniens sont plutôt mieux lotis.

Nous vivons dans un État de droit. Ici, la démocratie est perçue comme naturelle. Ce n'est pas le lot de tous les pays du monde.

Mais notre société démocratique n'est pas exempte d'injustices, d'inégalités, que la prospérité ambiante rend encore plus inacceptables.

## **Mobilisation générale contre l'insécurité**

La sécurité pour tous, la tranquillité des citoyens est un devoir de justice parce que la République doit défendre les plus humbles quand les plus dotés ont eux, les moyens de se protéger.

La dérive des incivilités, le développement considérable de la petite délinquance menacent la cohésion sociale. Ils génèrent même une montée de l'intolérance, voire du racisme, parce trop souvent – c'est un fait –, ce sont des jeunes Kanak qui s'en illustrent. Depuis plus de 10 ans, cette montée insidieuse de l'insécurité devient dangereuse.

On a le sentiment, depuis des années, que les pouvoirs publics se gargarisent, les uns de statistiques encourageantes, les autres, de l'annonce de mesures dont la population ne voit guère les effets.

Ainsi, les tags ont envahi les cités comme une véritable lèpre du XXI<sup>e</sup> siècle. Les cambriolages, les incivilités, l'insécurité routière, les comportements agressifs alimentent un sentiment généralisé d'insécurité.

Ce ne sont pas de mesures épisodiques dont la Nouvelle-Calédonie a besoin pour mettre un terme à cette dérive gravissime. C'est une « mobilisation générale » des institutions et des citoyens qu'il faut décréter. Jusqu'à ce qu'enfin, ces fléaux nouveaux soient éradiqués.

## **Améliorer le quotidien de tous, et en particulier des plus modestes**

Les autres sujets qui scellent l'organisation de notre société sont également essentiels : le développement économique, la vie chère, la fonction publique, l'emploi, la fiscalité, le logement, l'éducation, la solidarité et les affaires sociales, la santé, la culture, le sport, la situation des jeunes ou encore celle des personnes âgées.

Ces enjeux représentent le souci quotidien des Calédoniens. Il faut en permanence y répondre.

Ainsi, la recherche du statut consensuel ne doit pas nous exonérer de l'exigence d'apporter, à chaque famille calédonienne, le réconfort et la solidarité pour les plus modestes d'entre elles, de meilleures conditions de vie, une perspective personnelle d'avenir, pour tous.

Cette attention doit également porter sur nos entreprises, sur nos artisans. Il n'y a pas d'impôt à collecter si les emplois ne sont pas créés, si les entreprises ne sont pas en bonne santé.

Nous devons veiller à répartir les richesses avec justice. Encore faut-il qu'elles soient produites!

## **QUAND LES « GESTES » SONT AUSSI IMPORTANTS QUE LES TEXTES**

Si j'ai rappelé l'histoire et l'origine de la revendication d'indépendance kanak en Nouvelle-Calédonie, c'est pour souligner son caractère particulier. Et l'importance essentielle des « gestes ».

L'indépendance, ici, n'a pas été demandée pour sortir d'une intolérable oppression coloniale. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la suppression du régime de l'indigénat avait mis fin à l'une des plus insupportables gestions coloniales. En 1957, tous les citoyens français de Nouvelle-Calédonie ont accédé à l'égalité devant le suffrage universel. Depuis l'année qui suivit, le territoire a été doté progressivement d'un régime d'autonomie. Même si « les marges de progression » demeuraient importantes, la situation de la Calédonie, en 1975, ne relevait plus de l'Empire colonial.

L'indépendance a été revendiquée à la suite d'un « geste » considéré comme arrogant et humiliant.

Les suites, le retour à la paix, la reconnaissance mutuelle, ont été perçus au travers de « gestes », même si ces derniers reposaient sur de vrais textes juridiques et de véritables accords. La « poignée de main » est un geste. La reconnaissance de l'identité kanak par la levée de l'emblème identitaire en est un autre.

Dans ce long face à face, désormais « républicain », les gestes parlent davantage que les textes. On se trouve dans une situation où ne pas perdre la face, se respecter mutuellement, veiller à son comportement, exclure toute arrogance sont le seul moyen de couper le nœud gordien de la négociation statutaire.

## **CONSTRUIRE UN « STATUT CONSENSUEL » DANS LA REPUBLIQUE**

Que reste-t-il donc à faire ?

A discuter avec les indépendantistes sans se jeter des anathèmes à la figure. L'acte de respect de l'identité kanak au travers de son emblème, proposé par Pierre Frogier, souhaité par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et acté par Nicolas Sarkozy, le facilite.

A tracer les contours d'une relation avec la France qui « exclut toute forme d'indépendance », mais qui réponde le mieux possible, le plus possible, aux aspirations profondes du monde indépendantiste et aux nôtres.

A approfondir la citoyenneté de Nouvelle-Calédonie, déjà établie, sans que soient remises en cause nos citoyennetés française et d'Europe, ni notre nationalité française.

A percer la coque des slogans pour aller « à l'intérieur des mots ». Des mots comme indépendance, émancipation, souveraineté.

Avec nous, chance extraordinaire, l'État, signataire des deux grands accords, et au-delà des changements de majorité présidentielle et parlementaire, est disposé à innover juridiquement. Et même, à modifier la Constitution de la République pour y inscrire une solution partagée sur la nature du lien entre la Nouvelle-Calédonie et la France.

A ce stade, je ne me risquerai pas – et quelle prétention ce serait! – à donner une préférence à telle ou telle solution institutionnelle. Qui n'existe d'ailleurs pas!

Mais mon sentiment n'a pas varié.

En 2005, j'écrivais : « *Tout milite pour qu'à nouveau et bien avant les échéances fixées par la loi organique, une solution conforme à notre temps soit trouvée pour la définition du statut juridique de la Nouvelle-Calédonie. Ce statut ne peut être l'indépendance, dépassée, à la souveraineté illusoire. Elle ne peut tout autant être le statu quo, et la simple prolongation de ce qui fut « tricoté » en 1998. Seule difficulté, mais de taille : l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie prévue alors la conduit en théorie jusqu'à l'extrême limite qui sépare l'autonomie de l'indépendance ! Alors, que faire, qu'imaginer d'innovant ?* »

Rien de cette réflexion n'a changé. Sauf que les élus, indépendantistes et non indépendantistes, se sont en commun « auto-limités » dans un transfert éminemment important : celui de l'enseignement secondaire.

En 2009, le congrès, dans son entier, a décidé... de demander à l'État de conserver tout ce qui garantit la qualité de cet enseignement pour les jeunes Calédoniens : la délivrance des diplômes, l'organisation des examens, les programmes et les qualifications requises pour enseigner !

Preuve que, sur ce sujet essentiel, tous ont voulu ne pas conduire l'émancipation prévue dans l'Accord de Nouméa jusqu'à son extrême limite. Et surtout, constat que l'idéologie a pu faire place au réalisme, de manière consensuelle.

Pourrait-on alors façonner un statut juridique définitif après un ballet de 11 statuts en 30 ans ?

J'ajoutais : « *La question est difficile, le sujet est délicat. Elle concerne au premier chef les partis prônant l'indépendance. Admettre que le verdict du scrutin d'autodétermination (NDLR – le refus de la souveraineté pleine et entière) et le statut qui suivrait seraient définitifs les conduirait à renoncer, de facto, à leur vocation indépendantiste.*

« *Une telle évolution a déjà eu lieu, dans l'Outre-mer français. Ainsi, des indépendantistes antillais ont-ils opté pour l'autonomie dans la République. Ainsi Aimé Césaire, chanteur de l'indépendance et militant actif et engagé, a-t-il prôné le réalisme autonomiste après avoir exploré toutes les perspectives de l'indépendance.* »

Et je poursuivais ainsi : « *L'information et la confrontation des idées sont le plus sûr moyen d'apaiser les conséquences des choix. On fera le constat alors, que par certains côtés, nous vivons dans une bulle, et que tout autour de nous, le monde a changé.*

« *On s'apercevra que pour un petit pays comme la Nouvelle-Calédonie, la notion d'indépendance est dépassée. On prendra conscience que la relation moderne entre une métropole et son ancienne colonie ne s'inscrit plus dans la rupture. La liberté a d'autres horizons que ceux du passé, elle subit des contraintes d'une nature différente. Le bonheur des peuples se construit avec de nouvelles exigences.* »

Mon texte n'a pas pris une ride. Mais ce qui a changé, c'est l'évolution des relations entre les indépendantistes et nous. « *Le geste d'aujourd'hui préfigure ce qui va émerger dans les années qui viennent* » déclarait Rock Wamytan le 15 juillet 2010.

Ce geste, c'est bien d'avoir hissé le drapeau de l'identité kanak aux côtés de celui de la République. Parfois aussi, d'avoir, pour la première fois depuis les « événements », levé le drapeau tricolore. Et en aucun cas, d'avoir descendu l'emblème de la République française.

Question cruciale : peut-on aller au-delà des limites actuelles de l'autonomie sans atteindre la pleine souveraineté ?

Cela ne fait aucun doute. Nous sommes bien loin de la pleine souveraineté et des marges de manœuvre existent, au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie.

Prenons l'exemple de la lutte contre l'alcoolisme. La législation française ne permet pas aux agents de l'ordre public de confisquer une bouteille d'alcool consommée sur la voie publique combien même cette consommation est interdite ! Les Australiens, de ce point de vue, se sont dotés de règles plus efficaces. Nous pourrions, dans ce domaine, fixer nous-même les dispositions qui nous paraissent adaptées.

Prenons un autre exemple, sur la lutte contre la délinquance, y compris la délinquance routière. Compte tenu à la fois, du contexte local, et de l'étendue du fléau, nous serions probablement plus inspirés pour mettre en place des mesures législatives plus pragmatiques en Nouvelle-Calédonie sur les rétentions de véhicule ou les décisions d'éloignement de délinquants récidivistes.

Sans, bien entendu, remettre en cause l'exercice de la Justice, compétence régalienne de l'État.

Quant à imaginer une relation nouvelle entre la France et la Nouvelle-Calédonie, acceptée par les indépendantistes et les non-indépendantistes, et répondant à leurs aspirations communes, il faut évidemment poursuivre le travail jusqu'à son aboutissement. Il n'y pas d'autre choix positif et d'avenir.

De ce remue-méninges, il faudra enfin sortir une invention dotant la Nouvelle-Calédonie d'un statut consensuel, définitif, au sein de ce « vaste espace de liberté » qu'est la République.



## LE RASSEMBLEMENT : L'ULTIME ÉTAPE

Le Rassemblement a incarné la résistance à la dérive violente de la Nouvelle-Calédonie vers l'indépendance.

Dans ce combat difficile, Jacques Chirac a été en permanence à nos côtés. Il mérite un témoignage de reconnaissance à cette fidélité sans faille. Nous devons le lui apporter.

Le Rassemblement a été le grand mouvement politique qui, par deux fois, a signé un accord avec le FLNKS. Accords pour rétablir la paix civile en Nouvelle-Calédonie. Accords pour construire un nouveau « pays », doté d'institutions novatrices au sein de la République. Accords pour instaurer un nouvel esprit entre les Calédoniens dans la perspective d'un avenir partagé.

Hommage a été rendu à Jacques Lafleur, d'ailleurs associé pour l'éternité à Jean Marie Tjibaou à travers la poignée de main qui est désormais inscrite dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Il est temps, pour nous tous, de consacrer cette étape en faisant du 26 juin une journée célébrée en souvenir des Accords de Matignon.

Par sa vocation historique, par son expérience sans pareil du dialogue politique avec les indépendantistes appris douloureusement dans la confrontation armée, puis dans des accords de paix, le Rassemblement est naturellement au centre de cette ultime étape institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

Il est au centre, mais pas seul, bien sûr. Depuis 1995, le mouvement « a fait des petits ». Non pas par enfantement, mais par scission. Il demeure qu'au moment de ces grands engagements, Harold Martin, Simon Loueckhote ont également apposé leur signature, même si celle-ci était écrite au nom du Rassemblement et non pas de l'Avenir Ensemble ou du Mouvement pour la Diversité.

Il y a les autres. Les non-signataires, aussi bien dans le camp non-indépendantiste que dans le camp indépendantiste. Ils ont leur place.

Il y a enfin les coutumiers. Quand la France est arrivée ici, qui l'a accueillie ? Ils ont bien leur mot à dire, eux qui par essence, représentent l'identité kanak.

Mais pour autant, respecté par les indépendantistes au travers de gestes symboliques forts tels que la poignée de main, la levée de l'emblème identitaire kanak, le Rassemblement sera l'interlocuteur majeur pour cette ultime démarche consensuelle.

Rien, cependant, ne sera simple. Trop souvent, l'ambition commune est contrariée par les ambitions personnelles. La politique nourrit bien des ego. La recherche du pouvoir met en œuvre des calculs électoraux. Trop souvent, des groupes se laissent aller à des replis sur eux-mêmes, sources de craintes et de phobies.

De surcroît, il ne faut pas être naïf. Nous vivons dans une époque où le matérialisme est roi, où l'égoïsme est prince, et dans une démocratie où l'excès d'exigence participative rend difficile les décisions courageuses, celles qui ne sont, ni populaires, ni populistes.

Certes, les accords, substituant le calme de la paix au fracas des armes, sont fondateurs. Ils ont créé une situation inédite, des institutions nouvelles.

Mais au-delà, rien ne sera possible si nous n'inventons pas à nouveau. Car s'il existait, de par le monde, la solution statutaire susceptible de faire consensus entre les indépendantistes et nous, cela se saurait !

C'est donc patiemment, généreusement, qu'il faudra construire cette solution novatrice. Elle ne porte pas encore de nom.

Elle ne pourra pas venir d'une proposition unilatérale. « *Messieurs les indépendantistes, voici mon projet de statut, est-ce que vous êtes d'accord ?* ». La démarche est si complexe qu'elle exigera un doigté de dentellière et un consensus permanent. Le Rassemblement devra, bien sûr, être initiateur. Mais ce sera une œuvre commune.

Elle conduira l'État et ses juristes éminents à modifier la Constitution pour y accueillir un nouveau droit. Elle confirmera ainsi le génie de la France, celle qui a inventé les Droits de l'Homme, celle dont les philosophes et les penseurs ont éclairé le monde.

Elle donnera à la Nouvelle-Calédonie un élan nouveau parce que les Calédoniens, tous les Calédoniens, seront enfin en paix avec eux-mêmes.

Édité par Begach  
BP 1565 98845 Nouméa Cedex-Nouvelle-Calédonie  
Mise en page : Parenthèses - Impression : Artypo  
Dépôt légal : premier trimestre 2013  
ISBN 978-2-9539908-4-3



**Jean-Claude "Gaby" Briault**, ancien fonctionnaire, journaliste, homme politique, est aujourd'hui membre du gouvernement en charge de l'enseignement secondaire, de la jeunesse et des sports. Passionné de francophonie, il en a créé la principale manifestation régionale, le Forum Francophone du Pacifique.

Il est également adjoint au Maire de Nouméa et a élaboré, sous son autorité, le projet « Nouméa 2025 ».

Il a écrit en 2005 "2018 La fin de l'Accord de Nouméa - la solution est dans la France", en 2007 "13 fables de Nouvelle-Calédonie", et en 2011, "Caldiens - L'échec identitaire des accords de Matignon et de Nouméa ?"

Ce nouvel essai livre une phase restée secrète de la revendication d'indépendance. L'auteur fait en permanence le lien entre la reconnaissance de l'identité kanak et cette revendication. Est-ce la piste à suivre pour trouver le « statut consensuel » de la Nouvelle-Calédonie après la fin de l'Accord de Nouméa ?

Au fil du récit, le lecteur refait le chemin des dernières heures de la colonie jusqu'à l'accession à l'autonomie. Ce parcours passe par la construction de l'identité kanak qui est racontée, et par les événements sanglants que le territoire a connu entre 1984 et 1988.

Ces événements, vous les revivrez de manière saisissante.

« Gaby » Briault retrace le rôle historique du RPCR devenu Rassemblement tout au long de cette période de guerre civile et de troubles, ainsi que ses choix déterminants pour restaurer la paix aux travers des Accords de Matignon. Il rappelle la signification de ces accords prolongés par l'Accord de Nouméa et tente de répondre à la question que chacun se pose : que va-t-il se passer jusqu'en 2022 et au delà ?

Pourquoi l'indépendance est-elle impossible ? Pourquoi le statut définitif de la Nouvelle-Calédonie nous ancrera dans la France et pourquoi nous y parviendrons ? Pourquoi l'identité des « Caldiens » doit être reconnue ? A ces interrogations, l'auteur propose des réponses argumentées.

Il explique pourquoi, par sa vocation historique, son expérience acquise pendant ces longues années difficiles, sa capacité à innover, le Rassemblement va jouer un rôle central pour l'élaboration du « statut consensuel ».

En conclusion, il expose ce qu'il appelle, pour son mouvement politique : « l'ultime étape ».